



Photo : Sven Torfinn/Oxfam

# LE COÛT HUMAIN DES ARMES NON CONTRÔLÉES EN AFRIQUE

Recherche transnationale portant sur sept pays africains

## DR ADESOJI ADENIYI

De nombreuses régions africaines sont en proie à des conflits longs, des guerres par adversaires interposés et des affrontements intercommunautaires. Cette violence engendre des atrocités indicibles, des décès, des violences sexuelles, des déplacements, mais aussi un accroissement de la paupérisation et une destruction des vies et des communautés partout en Afrique. La présence d'armes non contrôlées en Afrique attise ces violences et met toujours plus de vies en grand danger. Ce rapport présente des éléments d'appréciation concernant le coût humain lié à l'absence de contrôle des armes : les blessés et les morts, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés, la violence liée au genre et la dégradation de la cohésion sociale et de la confiance communautaire. Le rapport porte sur le Mali, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, le Soudan, la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie et la Libye, et présente des recommandations relatives au contrôle des armes adressées aux États africains, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales, ainsi qu'au secteur privé.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>2</b>
<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>6</b>
<b>2 Absence de contrôle des armes en Afrique</b>	<b>11</b>
<b>3 Le coût humain de l'absence de contrôle des armes en Afrique</b>	<b>18</b>
<b>4 Lutter contre les armes non contrôlées en Afrique : l'intérêt du TCA</b>	<b>27</b>
<b>5 Conclusion</b>	<b>30</b>

# RÉSUMÉ

Les armes qui échappent à tout contrôle ainsi que leur acquisition et leurs transferts illicites posent un problème de sécurité récurrent en Afrique. La plupart des 100 millions d'armes légères et de petit calibre (ALPC) qui circuleraient en Afrique se concentrent dans les zones de crise et autres environnements dangereux, ce qui prolonge et aggrave les conflits. Les coûts sont catastrophiques pour la population, les familles et les membres des communautés, qui subissent des déplacements, souffrent de la dégradation de la cohésion sociale et communautaire, de violences liées au genre, et risquent d'être blessées ou de mourir. En Afrique, les conflits impliquent souvent des acteurs non étatiques, qui utilisent des armes non contrôlées. Les acteurs non étatiques (tels que les milices, les chefs de guerre et les groupes extrémistes) ne sont nullement autorisés à acquérir ou à porter des armes ; ils ont recours à des moyens illégaux pour les obtenir (détournement de stocks appartenant à l'État, marché noir et trafic, ainsi qu'à l'acquisition d'armes produites au niveau local).

Ce rapport comprend des récits de personnes touchées par les conflits armés, qui illustrent le coût humain des armes non contrôlées en Afrique, en particulier dans les sept pays suivants : République centrafricaine, RDC, Libye, Mali, Soudan du Sud, Soudan et Somalie. Ces histoires viennent étayer la campagne sur le contrôle des armes lancée par Oxfam en Afrique, en avril 2015, qui vise à encourager les États à ratifier et à mettre en œuvre le Traité sur le commerce des armes (TCA) ainsi que d'autres accords régionaux sur le contrôle des armes.

## Le coût humain des armes non contrôlées

### Blessés et morts

Les données sur les personnes décédées en Afrique sont insuffisantes et discordantes, mais nous savons que les armes non contrôlées sont à l'origine de la plupart des décès enregistrés dans les environnements dangereux et les zones de conflit. Il est possible d'affirmer que des millions de personnes ont perdu la vie au cours des deux dernières décennies en conséquence directe des guerres en Afrique. Ainsi, entre 1983 et 2005, entre 4,3 millions et 8,4 millions de personnes sont décédées du fait d'un conflit armé en RDC, au Soudan et au Rwanda<sup>1</sup>. De nombreuses personnes parmi les cas relatés dans ce rapport ont indiqué que des rebelles ou des membres de milices, de groupes d'autodéfense et de bandes criminelles avaient tué certains de leurs proches (membres de la famille, amis ou voisins).

### Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (déplacés internes) et réfugiés

Les déplacements forcés de personnes à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays sont souvent motivés par la nécessité d'éviter des blessures, parfois mortelles, causées par des armes non contrôlées. Même si les données sur les réfugiés et les déplacés internes sont diverses et variées, elles portent à croire que des déplacements de grande ampleur ont lieu en raison de l'accroissement du caractère meurtrier des groupes armés et des conflits. Les pays et les régions touchés par les violences, comme la République centrafricaine, la RDC, le bassin du lac Tchad, le Mali, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan, enregistrent généralement les chiffres les plus élevés de déplacés internes et de réfugiés en Afrique. Toutefois, les données quantitatives ne donnent qu'une première idée de la destruction des familles et des communautés liée à l'absence de contrôle des armes, et doivent être associées à des données qualitatives et à des témoignages de victimes.

### Violence liée au genre

Le risque de violence liée au genre augmente dans les situations de conflit. Selon certaines estimations, 45,6 % des femmes africaines ont été victimes de la violence liée au genre<sup>2</sup> en lien avec un conflit armé, alors que ce chiffre est de 35 % au niveau mondial. On estime que la plupart des femmes et des filles africaines subiront une forme de violence liée au genre au

cours de leur vie. Dans les contextes de conflits, la violence liée au genre est généralement associée aux groupes et aux combattants armés qui utilisent les ALPC pour humilier, intimider, déplacer et traumatiser des personnes et des communautés. Au plus fort du conflit violent en 2013, la RDC était souvent montrée du doigt en raison des nombreux viols commis sur son territoire. Chaque heure, 48 femmes étaient en effet violées par des soldats et rebelles congolais selon certaines estimations<sup>3</sup>. Toutefois, les statistiques ne suffisent pas à décrire le lien entre l'absence de contrôle des armes et la violence liée au genre en Afrique. Dans des pays touchés par des conflits, comme le Mali, la RDC, la République centrafricaine et le Soudan du Sud, les témoignages recueillis montrent que les répercussions socioculturelles et psychologiques sont immenses pour les victimes et leurs proches, qui sont notamment confrontés à des enlèvements, à la stigmatisation, à des syndromes de stress post-traumatique et à des risques de VIH/sida.

### **Dégradation de la cohésion sociale et de la confiance communautaire**

Les armes non contrôlées ne sont pas nécessairement à l'origine des conflits, mais elles peuvent exacerber les tensions et déclencher des confrontations violentes. Les armes illicites amenuisent l'utilité et l'efficacité du dialogue et des règlements négociés des différends ; l'absence de contrôle des armes contribue au recours à la violence pour régler les conflits. La prolifération non contrôlée des armes accroît la suspicion mutuelle et la méfiance, incite à prendre des mesures de représailles et creuse les divisions sociales et les désaccords entre les différents groupes. Au Soudan du Sud et en République centrafricaine, pour ne citer que ces deux pays, les homicides ciblés avec des armes non contrôlées ont fragmenté les communautés et les pays en fonction des différentes positions politiques, origines ethniques et croyances religieuses.

## **Recommandations**

### **États**

1. Les États qui ont signé le TCA doivent prendre les mesures nécessaires pour le transposer dans leur législation nationale et commencer à le mettre en application.
2. Les États non signataires, en particulier les pays qui produisent des armes, doivent envisager d'adhérer au traité et de veiller à ce que l'approvisionnement en armes et les transferts d'armes sur leurs territoires soient contrôlés, conformément aux normes internationales en la matière.
3. Les États africains doivent se pencher sur les causes profondes des conflits, qui sont exacerbées par les armes non contrôlées, la pauvreté, les inégalités sociales et économiques, les inégalités liées au genre, les problèmes de gouvernance et les insuffisances en matière de développement et de droits inhérents à la citoyenneté.

### **Union africaine et communautés économiques régionales**

4. L'Union africaine doit offrir un cadre de suivi des transferts d'armes en Afrique. La feuille de route 2016-2020 de l'Union africaine relative à la paix et à la sécurité est une bonne stratégie pour influencer les armes non contrôlées à l'échelle du continent. La situation actuelle en matière d'armement non contrôlé peut être modifiée en passant à l'action.
5. Les victimes africaines des armes non contrôlées et illicites doivent être mieux informées afin de s'attaquer à divers aspects du problème. L'engagement en faveur du contrôle des armes s'intensifiera si la population attire l'attention des responsables politiques sur leurs expériences et connaissances, avec le concours d'organisations de défense des droits des femmes et de la société civile locale.
6. Étant donné que la structure du TCA concorde avec la vision de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2020 », dont l'objectif ambitieux est d'aboutir d'ici 2063 à une Afrique sans conflit, la priorité doit être de replacer les dispositions du traité dans la réalité africaine.

### **Bailleurs de fonds**

7. Les États africains doivent bénéficier des ressources financières et techniques dont ils ont besoin pour mettre en application le TCA et veiller à ce que la prolifération des ALPC soit enrayée sur leurs territoires.
8. Les bailleurs de fonds doivent veiller à ce que les ressources qu'ils fournissent soient utilisées de manière transparente pour atteindre les objectifs fixés. Le financement doit être étendu pour soutenir l'ensemble des acteurs de la société civile, y compris les organisations de défense des droits des femmes, et vérifier et encourager les progrès des États concernant la mise en œuvre du TCA.
9. Les bailleurs de fonds doivent s'assurer que les États respectent l'évaluation des demandes d'exportation, conformément à l'article 7 du TCA.
10. Les bailleurs de fonds doivent prendre conscience que le contrôle des armes n'est pas un problème indépendant, mais qu'il est étroitement lié à la réduction de la pauvreté, aux objectifs de développement durable, à divers types d'inégalité et aux flux financiers illicites. Par conséquent, il est primordial d'intégrer les problématiques relatives au contrôle des armes aux programmes de développement.

### **Secteur privé**

11. Dans certaines régions d'Afrique, l'extraction de ressources minières et l'absence de contrôle des armes sont étroitement liées. Il convient d'étudier davantage les flux financiers illicites et leurs échanges contre des armes afin de formuler des politiques de contrôle de ces échanges.

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE

De nombreuses régions africaines sont en proie à des conflits longs, des guerres par adversaires interposés et des affrontements intercommunautaires. Ces violences ont toujours un effet accélérateur sur la pauvreté structurelle et l'appauvrissement du continent africain. Elles engendrent des atrocités indicibles, y compris des décès, des violences sexuelles et des déplacements, et détruisent des communautés et tout espoir de conditions de vie correctes. D'après certains spécialistes mondiaux, au moins 500 000 personnes meurent en moyenne chaque année, et des millions d'autres sont déplacées et maltraitées, à la suite de conflits et de violences armées<sup>4</sup>. Cette estimation concerne le monde entier. En termes de coût économique de la guerre, une étude a montré que les conflits en Afrique avaient coûté au continent plus de 300 milliards de dollars entre 1990 et 2005, soit une somme équivalente à toute l'aide internationale reçue en Afrique subsaharienne durant la même période<sup>5</sup>. De plus, Oxfam a calculé que l'Afrique perdait 18 milliards de dollars par an du fait des conflits<sup>6</sup>.

De nouveaux conflits font leur apparition et de plus en plus de personnes se trouvent en grand danger. Outre les conflits violents classiques, de nouvelles formes de menaces émergent, notamment la multiplication des groupes extrémistes violents dans de nombreuses régions d'Afrique. Les flux d'armes non réglementés, ainsi que d'autres facteurs politiques et socio-économiques favorisent la progression de ces groupes. De la même façon, les guerres par adversaires interposés font de nombreuses victimes, divisent les communautés et apportent leur lot de souffrances durant de longues périodes.

Ce rapport porte sur le coût humain des armes illicites et de l'absence de contrôle des armes en Afrique. Les ALPC illicites incluent les revolvers, pistolets automatiques, fusils d'assaut, mitraillettes, mitrailleuses légères et lourdes, lance-grenades, armes antiaériennes, armes antichars, etc., achetées illégalement ou saisies/détournées des institutions étatiques par des groupes d'opposition ou des groupes interdits<sup>7</sup>. Le rapport étudie la façon dont ces armes ont alimenté et influé sur les conflits violents en Afrique. Il aborde ensuite la nécessité de fournir des efforts concertés, aux niveaux national, continental et mondial, pour lutter contre les flux d'armes illicites dans les zones de conflit en Afrique, au moyen du TCA. Le TCA est un instrument juridique international remarquable que les États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont fait entrer en vigueur en 2014 pour contrôler le commerce mondial des armes classiques et éviter les flux et les transferts d'armes illicites, y compris les ALPC.

Le rapport comprend des récits de personnes touchées par le commerce illicite des ALPC dans des situations de conflit en Afrique, en particulier dans les sept pays suivants, qui sont actuellement le théâtre d'affrontements : République centrafricaine, RDC, Libye, Mali, Soudan du Sud, Soudan et Somalie.

## 1.2 MÉTHODOLOGIE

Trois méthodes ont été utilisées dans le cadre de ce travail de recherche. La première est l'analyse des textes disponibles sur l'absence de contrôle des armes, les armes illicites et, de façon plus générale, sur les conflits et l'insécurité en Afrique. La deuxième est le recours à des entretiens semi-structurés et des discussions de groupe pour rassembler des données primaires de personnes interrogées sur le terrain. Des visites ont eu lieu dans trois pays, à savoir la République centrafricaine, le Mali et le Soudan du Sud, pour procéder sur place à des

évaluations et à des échanges avec les parties prenantes pertinentes sur les impacts de l'absence de contrôle des armes. Cela a donné lieu à des discussions et à des entretiens avec des victimes, des responsables publics et des représentants d'organisations humanitaires et de développement. Les missions sur le terrain ont également inclus des visites et des échanges avec les personnes au sein des communautés les plus touchées par les conflits armés et avec des personnes déplacées dans leur pays. La troisième méthode est le recueil d'histoires (de sources secondaires) de personnes touchées par l'absence de contrôle des armes dans les quatre autres pays traités dans ce rapport, qui n'ont pas fait l'objet d'une visite (RDC, Libye, Somalie et Soudan).

L'utilisation d'éléments qualitatifs, sous la forme de récits à la première personne de l'impact des armes non contrôlées dans les pays sélectionnés, est justifiée compte tenu de la faible disponibilité de données empiriques récentes, fiables et homogènes sur ce sujet. Chaque conflit armé et chaque situation d'insécurité présentent des caractéristiques spécifiques et la question des armes illicites peut être étudiée sous différents angles. Les analyses de ce rapport portent sur les conflits, les situations et les tendances les plus pertinentes. Le désarmement, les programmes de démobilisation et de réintégration, l'extrémisme violent, les efforts de paix vacillants, l'allongement des conflits et les dynamiques régionales sont autant de points d'ancrage potentiels pour l'analyse des études de cas sélectionnées.

## 1.3 CONFLITS ET INSÉCURITÉ EN AFRIQUE

En Afrique, les conflits évoluent constamment. Les flux d'armes non réglementés exacerbent le phénomène. Trois aspects ont caractérisé les conflits africains au cours de la dernière décennie. Tout d'abord, la nature changeante des conflits et de l'insécurité. La plupart des conflits actuels sont le reflet de causes et d'éléments déclencheurs imbriqués, de réseaux complexes d'acteurs et de processus transnationaux, ainsi que d'une régionalisation et d'une internationalisation croissantes. Le deuxième aspect concerne l'effet de contagion des conflits qui se propagent et ont ainsi des répercussions plus importantes. Enfin, les conflits se caractérisent par leur continuité, et par de nouvelles tendances observées en ce qui concerne leurs causes, acteurs, durée et impacts sociopolitiques, économiques et humanitaires sous-jacents.

Un rapport précédent, co-écrit par Oxfam, intitulé *Les milliards manquants de l'Afrique : les flux d'armes internationaux et le coût des conflits*, a montré que l'interaction entre le conflit/l'insécurité et l'absence de contrôle des armes déclenchait ou perpétuait certains processus, tels que l'acquisition d'armes illicites, l'essor d'une culture des armes, le détournement des ressources nécessaires à des dépenses productives, etc.<sup>8</sup>. Le rapport souligne également l'impact de cette interaction sur la cohésion sociale, en soulignant les coûts tangibles et intangibles en Afrique<sup>9</sup>. Beaucoup de choses ont changé depuis la publication de ce rapport en 2007. De nouveaux conflits et de nouvelles situations d'insécurité ont fait surface (en Libye, au Soudan du Sud, au Mali, dans le bassin du lac Tchad, etc.) tandis que d'anciens conflits s'enlisent (en République centrafricaine, en Somalie, en Ouganda, dans l'est de la RDC, au Darfour ou dans le Sahara occidental). Les situations d'insécurité sont de plus en plus nombreuses, car de nombreux conflits armés ont resurgi partout en Afrique au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, environ 25 États africains luttent contre une ou plusieurs formes d'insécurité, comme la rébellion organisée ou la guerre civile, le crime organisé, l'extrémisme violent, le radicalisme ethno-politique, les troubles séparatistes, entre autres<sup>10</sup>.

**Tableau 1 : pays connaissant actuellement des conflits ou des problèmes d'insécurité en Afrique**

Pays	Guerre civile ou rébellion	Extrémisme violent et/ou terrorisme	Conflit interétatique	Crime organisé	Radicalisme ethnopolitique	Troubles séparatistes
Algérie		O				
Angola						O
Burundi					O	
Cameroun		O				
République centrafricaine	O				O	
Tchad		O			O	
RDC	O			O	O	
Côte d'Ivoire		O			O	
Djibouti		O				
Égypte		O				
Éthiopie					O	O
Érythrée			O			
Libye	O	O		O	O	O
Mali	O	O		O	O	O
Mauritanie				O	O	
Niger		O		O	O	
Nigeria		O			O	O
Sénégal						O
Somalie	O	O			O	
Soudan du Sud	O				O	O
Soudan	O	O			O	O
Tunisie		O				
Ouganda	O					O
Sahara occidental					O	O

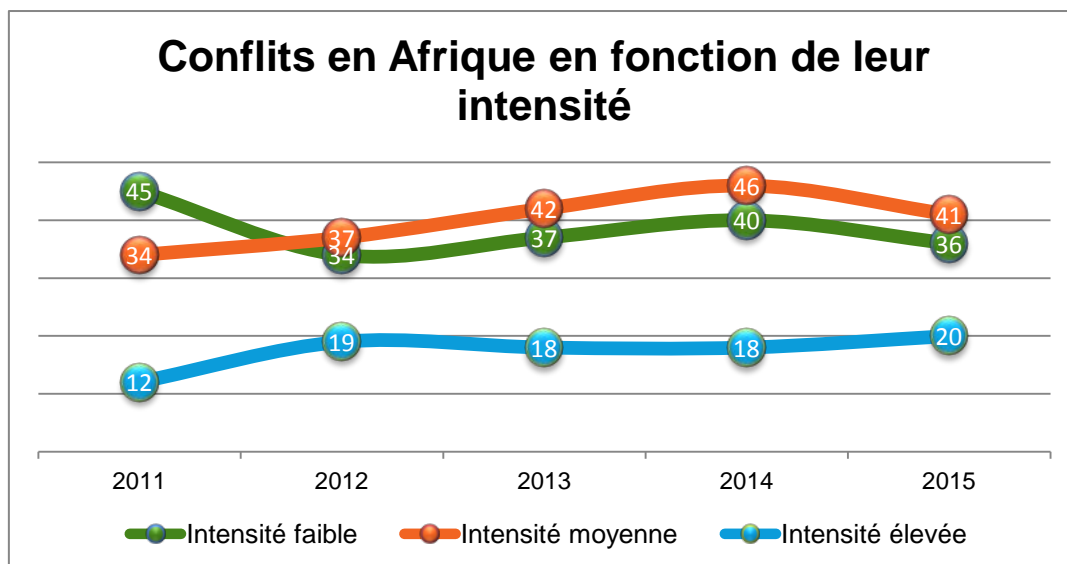
Source : compilation de sources diverses

Les données disponibles montrent que les conflits en Afrique représentent une part significative des conflits mondiaux. Dans un rapport de 2015 portant sur les conflits, les violences et l'extrémisme en Afrique, l'Institut d'études de sécurité a noté qu'en 2014, 52 % des conflits armés dans le monde s'étaient produits en Afrique, alors que l'Afrique ne représente que 16 %



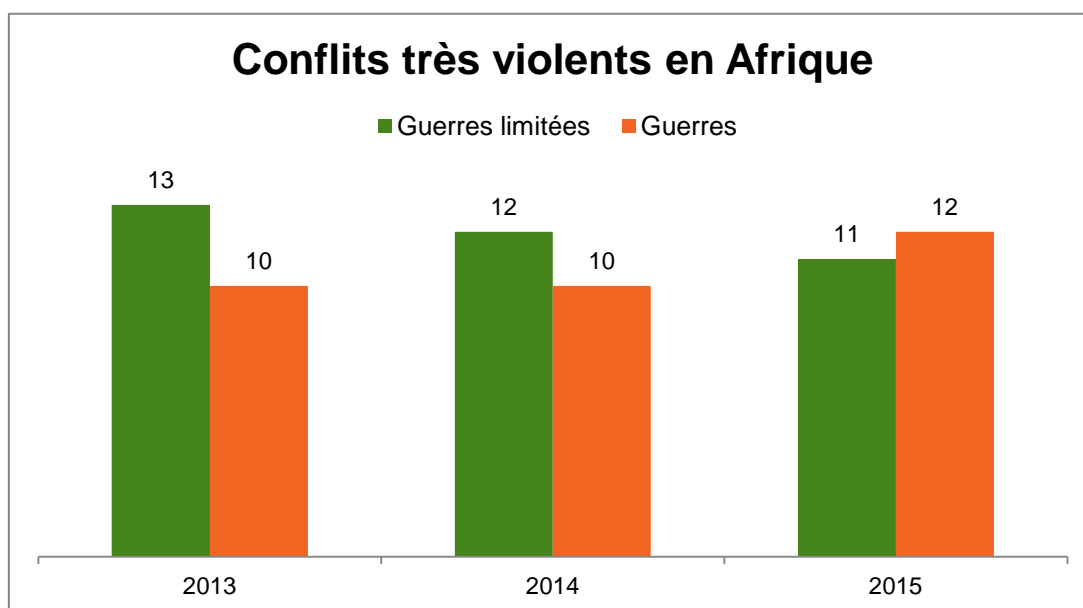
de la population mondiale<sup>11</sup>. Les statistiques recueillies par le baromètre des conflits de l'Institut Heidelberg montrent qu'entre 2011 et 2015, 87 des 236 conflits mondiaux très violents ont eu lieu en Afrique. L'intensité des conflits varie en Afrique. Comme indiqué sur les graphiques 1 et 2, en moyenne, 22 guerres nouvelles ou prolongées ont été enregistrées chaque année entre 2013 et 2015.

**Graphique 1 : conflits en Afrique ventilés en fonction de leur intensité, 2011–2015**



Source : compilation à partir des données du baromètre des conflits de l'Institut Heidelberg, 2011-2015

**Graphique 2 : conflits très violents en Afrique 2013–2015**



Source : compilation à partir des données du baromètre des conflits de l'Institut Heidelberg, 2013-2015

En Afrique, la plupart des conflits ont lieu au niveau sous-étatique et les armes utilisées lors des combats ne sont pas contrôlées, car il s'agit essentiellement d'affrontements entre acteurs non étatiques ou entre acteurs non étatiques et forces gouvernementales. Étant donné que les acteurs non étatiques (dont les milices, les chefs de guerre et les groupes extrémistes) ne peuvent en aucun cas acheter ou porter des armes de manière légale, ils s'en procurent de façon illicite. Même si les ALPC ne sont pas nécessairement la cause des conflits intra-étatiques, leur circulation illicite dans les zones de conflit implique fondamentalement un risque accru de niveaux de violence plus intenses et plus meurtriers. L'accès incontrôlé aux armes

incite à la violence plutôt qu'au dialogue. Cela crée l'illusion que la force prime le droit en cas d'intérêts divergents. Une telle mentalité donne lieu à des conflits interminables. Ainsi, la prolifération des armes à feu en Somalie représente une cause majeure de l'instabilité dans ce pays. Des armes telles que des mitrailleuses lourdes Douchka 108 mm et des mitrailleuses polyvalentes PKM seraient vendues sur le marché Bakara de Mogadiscio<sup>12</sup>. Les causes profondes du conflit sans fin en Somalie sont autres que les ALPC, mais l'abondance des armes achetées illicitement et la facilité à les acquérir expliquent l'enlisement du conflit<sup>13</sup>.

Depuis 2000, on assiste aussi à une montée des violences politiques, sous la forme de violences électorales, de manifestations contre des dirigeants de longue date et de crises constitutionnelles. C'est le cas dans près de 15 pays africains, dont l'Algérie, le Burundi, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie, la Libye, le Mali, le Niger, le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Soudan du Sud et le Soudan. Le lien entre l'absence de contrôle des armes et les violences politiques est évident au niveau des violences électorales, les dirigeants politiques cherchant à obtenir ou à conserver de force le pouvoir. Charlotte Osei, présidente de la commission électorale du Ghana, a indiqué que la prolifération des armes légères constituait un danger pour les élections présidentielles de 2016 dans le pays<sup>14</sup>. L'utilisation d'ALPC a causé plus de 800 décès au cours des violences post-électorales qui ont eu lieu après les élections présidentielles de 2011 au Nigeria<sup>15</sup>.

## 2 ABSENCE DE CONTRÔLE DES ARMES EN AFRIQUE

Les armes qui échappent à tout contrôle ainsi que leur acquisition et leurs transferts illicites posent un problème de sécurité récurrent en Afrique. Elles ne sont pas directement à l'origine des conflits, mais leur concentration dans les zones de crise fait souvent durer ces conflits. L'absence de contrôle des armes attise également les guerres civiles, car les groupes armés non étatiques ont la possibilité d'attaquer les autorités et les communautés locales. Ainsi, en RDC, l'afflux continu d'ALPC illicites alimente le conflit et le climat d'insécurité. Il existe un embargo des Nations unies sur les armes, mais les armes illicites proviennent de stocks de conflits passés et de nouvelles marchandises sont issues de diverses sources dans la région des Grands Lacs. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) auraient notamment reçu différents types d'ALPC de Tanzanie par bateau en juin 2008, mars 2009 et novembre 2009<sup>16</sup>.

Le Council of Foreign Relations estime la valeur monétaire du commerce à un milliard de dollars par an<sup>17</sup>. Cela représente 10 à 20 % du commerce mondial des ALPC<sup>18</sup>, et l'utilisation de ces armes continue à avoir des conséquences désastreuses pour des personnes, des familles et des communautés dans toute l'Afrique, où plus de 100 millions d'armes légères circuleraient (Tableau 2)<sup>19</sup>.

**Tableau 2 : armes à feu dans certains pays africains**

Pays	Nombre d'armes à feu détenues (licites ou illicites)	Détention d'armes à feu par des civils (%)
Algérie	1 900 000	7,6
Angola	2 800 000	17,3
République centrafricaine	40 000	1,0
Côte d'Ivoire	400 000	2,4
RDC	800 000	1,4
Ghana	2 300 000	8,55
Libye	900 000	15,5
Mali	143 000	1,1
Mozambique	1 000 000	5,1
Nigeria	2 000 000	1,5
Afrique du Sud	3 400 000	6,61
Soudan du Sud	3 000 000	28,23
Soudan	2 000 000	5,5
Somalie	750 000	9,1
Ouganda	400 000	1,4

Source : compilation à partir de statistiques obtenues sur le site [www.gunpolicy.org](http://www.gunpolicy.org), consulté le 27 mai 2016

## 2.1 SOURCES DES FLUX NON CONTRÔLÉS D'ARMES EN AFRIQUE

### 2.1.1 Détournement de stocks des États

Le détournement d'armes acquises légalement par des pays africains représente une source classique d'obtention illicite d'armes échappant à tout contrôle. Ce détournement peut prendre plusieurs formes, dont la vente illégale d'armes par des responsables publics corrompus à des acteurs non étatiques. Par exemple, des soldats nigériens ont été arrêtés en février 2016 pour vente d'armes illégales à des membres de Boko Haram<sup>20</sup>, et des soldats éthiopiens et ougandais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ont été accusés de vendre des armes de leurs stocks à des marchands sur le marché illicite d'armes somalien<sup>21</sup>. Parfois, des groupes armés pillent des dépôts d'armes de l'État, comme l'ont fait en 2013 des rebelles de la Seleka, en République centrafricaine<sup>22</sup>. De même, des dépôts d'armes militaires en Libye ont été pillés après la chute de Mouammar Kadhafi. Dans d'autres cas, des armes licites sont saisies par des groupes armés non étatiques lors d'attaques et de combats contre les forces gouvernementales, comme dans le nord du Mali.

Les conditions de vie médiocres des agents des forces de l'ordre, les problèmes de gouvernance et le manque de contrôle au niveau de l'acquisition des armes et des stocks d'armes facilitent aussi le détournement des armes appartenant aux États. Dans de nombreux pays africains, les rémunérations des soldats sont peu élevées et sont souvent versées avec plusieurs mois de retard. Ces problèmes de rémunération auraient donné lieu à des émeutes, à des violences sexuelles, à des pillages et à des pratiques de corruption en RDC, au Burkina Faso, au Mali et en Guinée. Dans certains cas, les acquisitions officielles ne sont pas déclarées par les acheteurs et les vendeurs pour contourner les procédures en vigueur, ce qui met à mal le suivi officiel et l'obligation de rendre des comptes<sup>23</sup>. La gestion inadéquate des stocks et les manquements en matière de transparence et d'obligation de rendre des comptes concernant l'acquisition d'armes contribuent à la vente illégale d'armes de l'État par ses agents<sup>24</sup>.

**« Tout le monde a été surpris quand les rebelles ont pris Tessalit. C'est là que les rebelles ont obtenu beaucoup d'armes. Je me demande pourquoi le gouvernement a un énorme stock d'armes à Tessalit alors que l'armée n'est pas capable d'en assurer la défense. Un proverbe dit qu'un mauvais soldat est tué par son arme. Cela peut s'appliquer à l'armée malienne. »**

Militant politique touareg, Bamako, Mali<sup>25</sup>

### 2.1.2 Marchés noirs et trafics illicites

Le nombre de conflits en Afrique donne une idée de l'ampleur du commerce illicite des armes sur le continent. Des armes fabriquées localement et des stocks d'armes détournés sont vendus sur des marchés d'armes parallèles. En 2013, les forces de sécurité camerounaises ont arrêté un homme qui tentait de faire passer 655 armes à feu au Nigeria, et 5 400 fusils AK-47 ont été saisis à Maroua, dans le nord du Cameroun<sup>26</sup>. D'après l'évaluation effectuée par Small Arms Survey concernant le marché libyen d'armes illicites, il est possible d'acheter en ligne des ALPC tels que des mitrailleuses lourdes, armes d'épaule sans recul, lance-roquettes, missiles antichars, systèmes portatifs de défense aérienne, lance-grenades et divers types de fusils<sup>27</sup>.

### **2.1.3 Réglementation insuffisante de la production locale d'armes**

Il existe plusieurs producteurs locaux d'armes dont l'activité est illégale en Afrique et l'insuffisance de la réglementation concernant leurs activités favorise la mise à disposition d'ALPC. Au Ghana, par exemple, en 2005, les armuriers locaux pouvaient produire plus de 200 000 armes par an, dont des pistolets, des armes à canon unique ou à double canon, des armes à feu classiques et des fusils à pompe<sup>28</sup>. Plus de 60 % des armes illégales dans le sud-est du Nigeria sont fabriquées localement<sup>29</sup>. Au Mali, les armes fabriquées localement sont aussi très répandues et sont utilisées pour commettre des crimes. C'est la raison pour laquelle la loi 040-50/ANLM visant à réglementer la fabrication, l'utilisation et le commerce des armes produites localement et le décret d'application 05-441/P-RM ont été promulgués<sup>30</sup>.

### **2.1.4 Sources extérieures**

La plupart des armes non contrôlées en circulation en Afrique sont échangées et transférées sur le continent, mais certaines armes sont initialement livrées dans des zones de conflit à partir d'autres continents. Ainsi, le Groupe d'experts des Nations unies sur le Soudan a mis en évidence que certains pays, dont l'Ukraine, la Chine, le Canada, Israël, la Bulgarie, la Slovaquie, l'Iran et la Russie fournissaient d'importants stocks d'armes et autres équipements au Soudan du Sud<sup>31</sup>. Le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée mandaté par l'ONU a également noté que la chaîne d'approvisionnement d'al Shabab trouvait son origine au Yémen, et que des armes étaient livrées via divers points de réception sur la côte somalienne<sup>32</sup>.

## **2.2 FACTEURS ENTRAÎNANT LA PROLIFÉRATION ET L'UTILISATION D'ARMES ILLICITES, AINSI QUE L'ABSENCE DE CONTRÔLE DE CES ARMES EN AFRIQUE**

### **2.2.1 Lutte pour le pouvoir politique**

La lutte pour le pouvoir politique en Afrique prend souvent des formes violentes, comme en témoigne l'utilisation d'armes dans la course au pouvoir. Des conflits éclatent fréquemment lorsque les personnes au pouvoir exercent des manipulations visant à inclure ou exclure des personnes, communautés, groupes, religions ou régions<sup>33</sup>. Les exclus en viennent à des mesures extrêmes, comme des manifestations violentes ou des rébellions armées, en utilisant des armes illicites. Des armes illicites ont ainsi été utilisées au cours de violences électorales dans diverses régions d'Afrique.

### **2.2.2 Insuffisances en matière de développement et de gouvernance**

La situation économique, qui s'est aggravée dans la plupart des pays africains au cours des 20 dernières années, a fragilisé encore plus leur capacité à résoudre les problèmes urgents de développement, notamment la lutte contre la pauvreté, l'emploi et l'amélioration des infrastructures. Le rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté en Afrique publié en 2016 confirme que les niveaux actuels de pauvreté des Africains sont supérieurs à ceux des années

1990<sup>34</sup>. Les offres d'emploi et les infrastructures, quand elles existent, se concentrent essentiellement dans des centres urbains ou dans les circonscriptions qui soutiennent les partis politiques au pouvoir, ce qui favorise ou accentue les inégalités. Ainsi, nombreux sont les groupes exclus ou défavorisés qui expriment leur mécontentement en se servant d'armes illicites contre l'État. Boko Haram a profité de la pauvreté endémique et du manque de perspectives économiques dans le nord-est du Nigeria pour recruter et radicaliser des jeunes gens vulnérables, pauvres et peu instruits<sup>35</sup>. L'une des stratégies de recrutement du groupe consiste notamment à prêter de l'argent aux recrues potentielles<sup>36</sup>. Le sous-développement des régions du nord du Mali par rapport aux régions du sud est l'un des principaux motifs ayant conduit les Touaregs à prendre les armes contre l'État malien<sup>37</sup>.

**« La façon dont l'État a été gouverné au cours de la dernière décennie a contribué au conflit en République centrafricaine. La collectivité se sentant abandonnée a eu recours aux armes pour exprimer son mécontentement. Il y a un fossé énorme entre l'État et ses citoyens. L'État est peu présent dans nombre des zones occupées par les musulmans et ces zones sont marginalisées. De nombreuses communautés, en particulier dans le nord et l'est de l'État, sont laissées dans l'oubli. Par le passé, les investissements en termes d'infrastructures et d'équipements collectifs ont souvent été concentrés dans les régions d'origine des présidents et d'autres hauts responsables de l'État. »**

Représentant de l'État, Batangafo, République centrafricaine<sup>38</sup>

## 2.2.3 Ressources naturelles

Le contrôle des ressources naturelles, ainsi que l'accès à ces ressources et leur distribution, ont été à l'origine de différends ou ont envenimé ou fait durer des conflits dans beaucoup de pays africains riches en ressources. Ces derniers temps, les armes illicites ont contribué à durcir ces conflits et à les rendre plus meurtriers. Les rivalités portent notamment sur les hydrocarbures, les gisements miniers ou les pâturages. Ainsi, les armes illicites constituent un facteur clé du radicalisme et de l'insécurité dans la région nigérienne du delta du Niger, dans la région du Katanga en RDC et dans la région aurifère du Tibesti dans le nord du Tchad. Les mines d'or du Tibesti sont d'ailleurs le théâtre de luttes armées alimentées essentiellement par des ALPC provenant des stocks d'armes de l'ère de Mouammar Kadhafi<sup>39</sup>. De même, l'utilisation d'armes illicites a élevé le degré de violence des affrontements, parfois meurtriers, entre les bergers et les paysans au Mali et au Nigeria, les Bororos en République centrafricaine ainsi que les Baggaras au Tchad. De fait, au Soudan et au Soudan du Sud, les bergers utilisent des ALPC et ne s'en cachent pas. Les raids sur le bétail dans les zones rurales du Soudan du Sud ont fait plus de 2 000 morts à Pibor en janvier 2012 et 34 000 personnes ont dû être déplacées<sup>40</sup>.

## 2.2.4 Radicalisation et extrémisme violent

La croissance et les activités des groupes religieux qui épousent des idéologies extrémistes ont contribué à la prolifération et à l'utilisation d'armes illicites en Afrique. Ces groupes violents possèdent des ALPC, ce qui compromet la sécurité en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord et dans la Corne de l'Afrique. Les groupes extrémistes jugent nécessaire de faire étalage de leurs ALPC et ils apparaissent plus redoutables à mesure que la quantité d'ALPC dont ils disposent augmente. L'accès à des ALPC a notamment permis aux milices radicales touaregs et à Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) dans le nord du Mali de préparer et de mener des insurrections armées. Le radicalisme islamiste a attiré l'attention à la suite des attaques violentes de Boko Haram, d'AQMI, d'al Shabab et d'autres groupes similaires qui opèrent en Afrique<sup>41</sup>. Selon les estimations du PNUD, 24 771 personnes ont été tuées et 5 507 autres ont été blessées entre 2011 et 2015, le Nigeria et la Somalie enregistrant le plus de victimes<sup>42</sup>. Les groupes extrémistes tirent parti des frontières poreuses et des vastes espaces oubliés des autorités au Sahel et en Afrique de l'Ouest pour transférer des armes de façon illicite.

## 2.2.5 Crime organisé

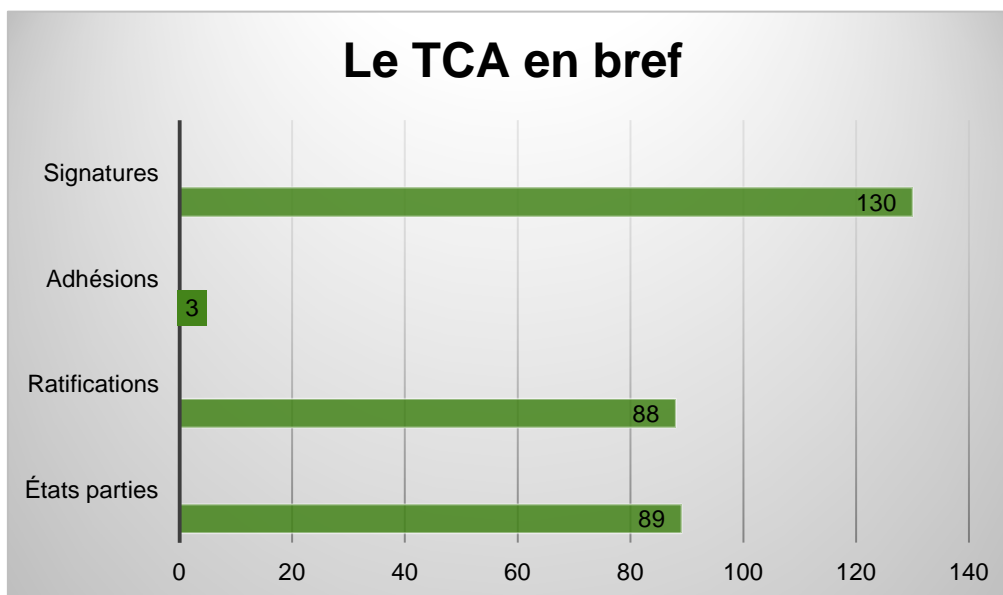
Les flux d'armes non réglementés jouent un rôle essentiel dans les activités des réseaux de crime organisé partout en Afrique. Les armes font l'objet de trafics illicites et/ou servent à protéger les infrastructures utilisées pour mener des activités criminelles. On assiste à une convergence du crime organisé, de la disponibilité des ALPC et des conflits armés, y compris l'extrémisme violent, dans des lieux tels que le Sahel, la Libye et la Somalie. Des pirates utilisent des armes illicites dans la Corne de l'Afrique et dans le golfe de Guinée pour attaquer des navires, saisir les marchandises et séquestrer des membres d'équipage en vue d'obtenir des rançons. Par ailleurs, des stupéfiants en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe sont détournés en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et des ALPC sont utilisées pour protéger les voies empruntées par les trafiquants. Selon un rapport de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) de 2013, la valeur annuelle du flux de drogue transitant par l'Afrique de l'Ouest est de 1,25 milliard de dollars<sup>43</sup>. En 2015, la piraterie dans le golfe de Guinée et sur la côte somalienne a respectivement coûté à l'économie mondiale 719 millions de dollars et 1,32 milliard de dollars<sup>44</sup>.

## 2.3 TRAITÉ MONDIAL SUR LE COMMERCE DES ARMES (TCA)

L'adoption du TCA en avril 2013 et son entrée en vigueur en décembre 2014 représentent des étapes essentielles dans la lutte contre le transfert illicite d'armes en Afrique. Le TCA est un traité multilatéral qui réglemente le commerce international et le transfert des armes classiques dans les territoires et entre les territoires. Il s'agit du premier accord international juridiquement contraignant qui définit des normes communes mondiales pour la réglementation du commerce des armes classiques et la prévention du commerce et des transferts illicites d'armes (voir Graphique 3)<sup>45</sup>. Au regard du TCA, les États membres doivent :

- N'autoriser aucun transfert d'armes qui violerait leurs obligations internationales ou qui pourrait servir à commettre un génocide ou des crimes de guerre.
- Évaluer si l'exportation des armes risque de porter atteinte à la paix et à la sécurité ou de servir à commettre une violation grave du droit international humanitaire ou du droit international des droits de l'homme.
- Présenter des rapports sur la mise en œuvre du traité, en détaillant les régimes de contrôle sur les transferts, et des rapports annuels sur les exportations et importations d'armes.
- Instituer et tenir à jour un régime de contrôle national pour réglementer l'exportation et/ou l'importation de pièces et éléments d'armes à feu ainsi que des munitions tirées, lancées ou délivrées au moyen des armes classiques.
- Prendre des mesures pour s'assurer de disposer de toutes les autorisations d'exportation d'armes classiques et communiquer les informations appropriées concernant l'autorisation en question à l'État Partie importateur et aux États Parties de transit qui en font la demande.
- Prendre les mesures nécessaires pour réglementer, lorsque cela est nécessaire et possible, le transit ou le transbordement, sous leur juridiction, des armes classiques et des munitions.
- Prendre, en vertu de leur législation, des mesures pour réglementer les activités de courtage des armes classiques relevant de leur juridiction<sup>46</sup>.

Graphique 3 : nombre de pays ayant signé, ratifié ou adhéré au TCA



Source : <https://www.un.org/disarmament/fr/convarms/sur-des-commerces-des-armes/>, consulté le 30 janvier 2017

## 2.4 LE TCA ET LE CONTRÔLE DES ARMES EN AFRIQUE

La mise en œuvre du TCA demeure une source de préoccupation, en particulier en Afrique. Le traité doit encadrer une réglementation et un suivi adéquats du commerce et du transfert mondial des armes, mais la coopération active des pays exportateurs d'armes est primordiale pour que les transferts d'armes illicites vers l'Afrique puissent être réduits. Ces dernières années, dans le cadre du commerce légal des ALPC au niveau mondial, il a été de plus en plus difficile de lutter contre les détournements et les transferts illicites, notamment en Afrique. Les importations légales d'armes des États africains ont augmenté de 45 % en 2005-2009 et 2010–2014<sup>47</sup>, mais ne représentent que 1,5 % des transferts d'armes globaux<sup>48</sup>. Hormis en Afrique du Sud, en Égypte et au Soudan, la capacité de production d'armes et de munitions des États africains est limitée. Cela signifie que la plupart des armes, légales et illicites, qui se trouvent en Afrique viennent d'ailleurs. Quatre-vingt quinze pour cent des armes utilisées en Afrique ne proviennent pas de ce continent<sup>49</sup>.

Des pays qui exportent des armes en Afrique, dont la Chine, Israël, la Turquie, l'Ukraine et les États-Unis, n'ont pas encore ratifié le TCA<sup>50</sup>. Pour les pays producteurs d'ALPC signataires du traité, dont la Bulgarie, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie et la Slovaquie<sup>51</sup>, l'existence d'une volonté politique au niveau institutionnel et au niveau des dirigeants concernant l'application des dispositions du traité est mise en doute.

**« Le travail de plaidoyer d'Oxfam devrait surtout s'attacher à inciter les États à mettre en œuvre le traité. Les pays étrangers doivent coopérer avec les États africains et les aider à mettre en œuvre le traité. Une coordination entre les États est nécessaire pour que des progrès soient réalisés. Les États doivent aussi créer des cadres juridiques pour transposer le TCA dans leur juridiction et faire preuve d'une volonté politique forte en vue de sa mise en œuvre. »**

Représentant de l'État, ministère de l'Intérieur, Bangui, République centrafricaine

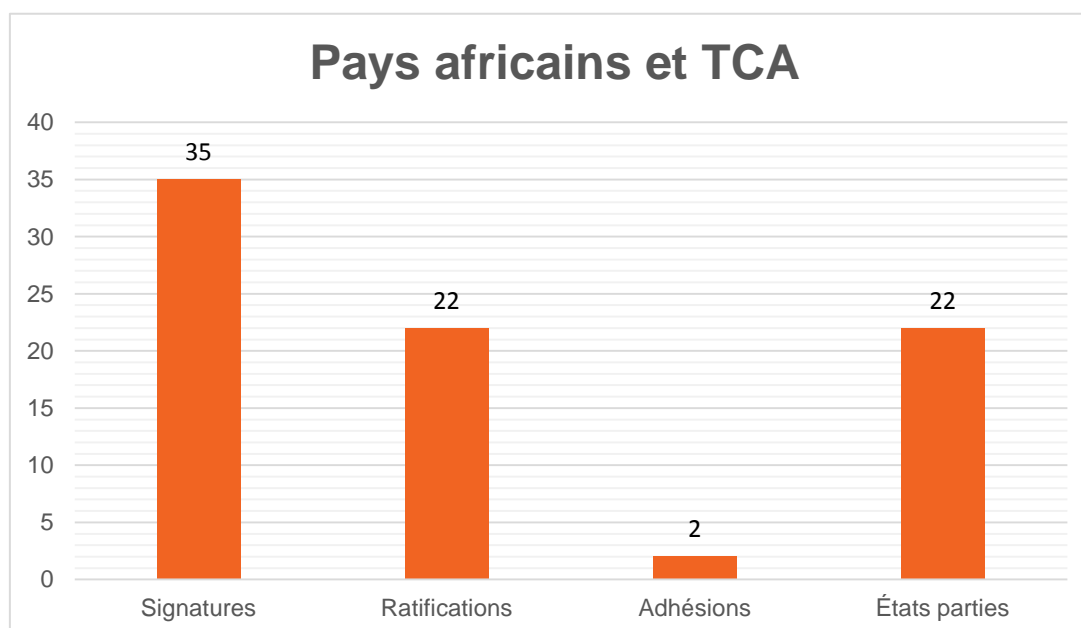


## 2.5 LE TCA, L'UNION AFRICAINE, LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES ET LES ÉTATS MEMBRES

Étant donné les conditions de sécurité en Afrique, il est nécessaire de mettre en œuvre des efforts concertés aux niveaux régional et multilatéral pour lutter contre les flux non réglementés d'armes et les transferts d'armes illicites. Des conventions et instruments juridiques sur le contrôle des armes en Afrique reflètent les objectifs du TCA. Par exemple, la Déclaration de Bamako, qui date de l'an 2000, décrit une position africaine commune sur la prolifération et le trafic illicites des armes légères<sup>52</sup>. Il existe également une stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre, dont l'objectif général est d'éliminer la prolifération et le trafic des armes en Afrique<sup>53</sup>. Au niveau sous régional, des conventions portent sur le même sujet, dont le Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes (2001)<sup>54</sup>, le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction d'armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (2004)<sup>55</sup>, la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes (2006)<sup>56</sup>, et la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (2010)<sup>57</sup>.

Même si ces conventions permettent de mieux asseoir le TCA et d'apporter des mécanismes de coordination, la principale difficulté réside dans la nécessité de transposer ses dispositions dans les législations nationales et de les mettre en œuvre. Étant donné que le traité concorde avec la vision « Faire taire les armes d'ici 2020 » de l'Union africaine, dont l'objectif ambitieux est d'aboutir d'ici 2063 à une Afrique sans conflit<sup>58</sup>, la priorité doit être de replacer les dispositions du traité dans la réalité africaine. La mise en œuvre du TCA dépend de deux facteurs essentiels : la capacité de l'État et la volonté politique. Vu les tendances en matière de conflits et d'insécurité en Afrique, la lutte contre la prolifération et les flux d'armes illicites requiert un effort plus global, qui va au delà des propositions individuelles des États.

**Graphique 4 : nombre de pays africains ayant signé, ratifié ou adhéré au TCA**



Source : [www.un.org/disarmament/convarms/att/](http://www.un.org/disarmament/convarms/att/), consultée le 30 janvier 2017

# 3 LE COÛT HUMAIN DE L'ABSENCE DE CONTRÔLE DES ARMES EN AFRIQUE

## 3.1 SITUATION EN MATIÈRE D'INSÉCURITÉ ET D'ARMES ILLICITES DANS LES PAYS SÉLECTIONNÉS

À partir d'une sélection d'études de cas, ce rapport montre l'impact des armes non contrôlées sur les populations. Certaines catégories de la population, en fonction du genre, de l'âge, de la religion ou de la situation sociale, paient un plus lourd tribut. Ainsi, la lutte pour le pouvoir politique et l'intégration sociopolitique de la minorité musulmane en République centrafricaine a donné lieu à des attaques et à des contre-attaques menées par des milices de la Seleka et des militants anti-balaka<sup>59</sup>. Il n'est pas question pour autant d'ignorer d'autres facteurs, comme les différends portant sur des ressources, les failles dans le fonctionnement de l'État et les dynamiques régionales<sup>60</sup>. En RDC, les dynamiques de la région des Grands Lacs, l'extraction des ressources naturelles, notamment l'exploitation illicite des ressources minières, et la disponibilité des ALPC alimentent le conflit armé et l'insécurité<sup>61</sup>.

La crise libyenne a eu lieu dans le contexte du soulèvement du printemps arabe de 2011 contre les dirigeants autoritaires en Afrique du Nord, mais la chute de Mouammar Kadhafi s'est soldée par l'apparition d'environ 1 700 groupes armés, organisés par région, tribu, ethnie ou ligne idéologique<sup>62</sup>. Qui plus est, les flux d'armes non réglementés entrant et sortant de Libye engendrent des problèmes de sécurité pour les pays voisins dans la vaste région du Sahel<sup>63</sup>. Au Mali, trois éléments distincts, mais interdépendants, expliquent le conflit armé et l'insécurité, y compris la rébellion de janvier 2012 menée par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le soulèvement armé par des groupes djihadistes (AQMI, MUJAO et Ansar Eddin, par exemple) et les crises politiques et constitutionnelles que le pays a connues à la suite du renversement militaire du gouvernement Touré élu de façon démocratique, en mars 2012. Après la prise des régions de Gao, Kidal et Tombouctou dans le nord du pays en 2012, par suite d'une alliance militaire entre le MNLA et les islamistes, les rebelles ont pu piller les armes laissées par les forces gouvernementales battues en retraite. Les groupes islamistes ont été éloignés en janvier 2013 grâce à l'intervention militaire dirigée par la France, mais le gouvernement ne contrôle toujours pas de vastes zones du nord du Mali.

Les éléments politiques sous-jacents à la crise somalienne s'inscrivent dans la suite logique de l'histoire de ce pays, mais l'extrémisme violent a transformé la nature et la situation insurrectionnelles<sup>64</sup>. Depuis 2006, al Shabab, mouvement islamique en lien avec Al Qaïda, a pris pied en Somalie. Toutefois, les implications régionales du conflit sont protéiformes, car tous les pays voisins et plusieurs autres acteurs étatiques et non étatiques sont concernés. Le conflit et l'insécurité perdurent en Somalie, car les groupes extrémistes et les milices claniques ont accès à des armes non contrôlées, malgré les efforts fournis par le gouvernement et des acteurs extérieurs pour réduire les flux d'armes non réglementés vers le pays<sup>65</sup>.

La situation en matière de sécurité au Soudan du Sud est mouvante et imprévisible, car la brève histoire de ce pays est essentiellement marquée depuis son indépendance par des affrontements entre groupes armés. La crise actuelle a éclaté en décembre 2013 entre le

président Salva Kiir et son ancien vice-président, Riek Machar. L'accord de paix de 2015 n'est pas parvenu à mettre fin aux hostilités et le pays risque toujours de revenir à une véritable situation de guerre. Dans l'État voisin, au Soudan, le conflit au Darfour a commencé en 2003 lorsque des groupes d'opposition ayant accusé le gouvernement d'abandonner délibérément la région ont pris les armes contre l'État<sup>66</sup>. La crise est mue par plusieurs facteurs, dont les différends relatifs au contrôle des ressources, les luttes de pouvoir, les problèmes découlant des inégalités et la marginalisation telle qu'elle est perçue par une partie de la population<sup>67</sup>. De plus, la présence de pétrole et la découverte, plus récemment, de vastes gisements aurifères à Jebel Amir, dans le nord du Darfour, ont aggravé la situation<sup>68</sup>.

## 3.2 COÛT HUMAIN : BLESSÉS ET MORTS

Le nombre très élevé de pertes humaines témoigne de la prolifération non contrôlée des armes en Afrique. Nombreuses sont les personnes ayant perdu des membres de leur famille, des amis, des voisins ou des proches, qui ont été tués par des membres de milices, de groupes d'opposition, de groupes d'autodéfense ou de bandes criminelles possédant des armes non contrôlées. Les données sur les personnes décédées en Afrique sont insuffisantes et discordantes, mais nous savons que les armes non contrôlées sont à l'origine de la plupart des décès enregistrés dans les environnements dangereux et les zones de conflit. Par exemple, entre 1 689 et 3 713 personnes auraient été tuées entre 2012 et 2014 rien qu'au Mali<sup>69</sup>. La plupart de ces victimes étaient des civils et ont été tuées par des rebelles ou d'autres groupes armés.

Au delà des chiffres, les homicides sont horribles et dévastateurs sur le plan psychologique pour les proches des victimes. Les parents de Seydou, 34 ans, par exemple, ont été abattus par des bandits lourdement armés, qui ont ensuite pillé leur domicile dans le nord du Mali<sup>70</sup>. À Beni, en RDC, près de 600 Congolais sont morts depuis 2014<sup>71</sup> et 64 corps présentant des impacts de balles ont été découverts par des responsables locaux après l'attaque du village par des rebelles en août 2016<sup>72</sup>. De même, en République centrafricaine, Halimatou, une musulmane de 42 ans, a été contrainte de regarder des combattants anti-balaka tuer son époux<sup>73</sup>. L'histoire de Patricia, 43 ans, illustre également cette violence armée. Une balle perdue tirée par un milicien a tué son fils ; elle a été profondément marquée et souffre depuis de problèmes psychologiques<sup>74</sup>. Selon les estimations de Libya Body Count, 2 825 personnes et 1 523 personnes ont été tuées respectivement en 2014 et en 2015 en Libye<sup>75</sup>, et 902 autres décès ont été enregistrés de janvier à août 2016<sup>76</sup>. Ces chiffres semblent minimes en comparaison avec les 50 000 personnes qui seraient mortes en 2011<sup>77</sup>, mais les civils non armés vont, semble-t-il, continuer à être les victimes de la violence armée vu l'immense arsenal d'armes non contrôlées que possèdent les groupes armés non étatiques et les affrontements toujours plus nombreux avec les forces pro-gouvernementales.

***« Je me suis enfuie de chez moi le 5 décembre 2013 pour rejoindre le camp pour personnes déplacées. En partant, je me suis rendu compte que mon époux avait disparu. Je pense qu'ils [les miliciens] l'ont tué parce que je n'ai plus jamais eu de ses nouvelles depuis. Quelques jours plus tard, mon frère m'a dit qu'il allait retourner à la maison pour récupérer certaines de nos affaires. Je ne voulais pas le laisser partir, mais il a insisté. En chemin, des miliciens de la Seleka ont tiré sur lui et l'ont tué. Je pleure dès que je pense à mon mari et à mon frère. »***

Femme déplacée à l'intérieur de son pays, Bangui, République centrafricaine<sup>78</sup>

***« J'étais à Bentiu quand le conflit a commencé, mais j'ai dû me réfugier sur le site de protection des civils parce que des soldats tuaient des personnes appartenant à la tribu nuer. Des soldats ont violé et ont tué des femmes et des filles. Ils ont retenu en captivité celles qu'ils aimaient. Les soldats sont venus dans mon village***

***et ont pris toutes mes affaires. Il était difficile de survivre dans ces conditions, donc je suis allée au site de protection des civils avec mes enfants. Je suis arrivée au camp en octobre 2015. Avant la crise, je communiquais librement avec les Dinkas. À présent, j'ai peur d'agir de la sorte. Mon époux est soldat. Il s'est enfui dans la brousse pendant la crise. Je n'ai plus eu de ses nouvelles depuis. »***

Femme déplacée, Djouba, Soudan du Sud<sup>79</sup>

### 3.3 COÛT HUMAIN : DÉPLACÉS INTERNES ET RÉFUGIÉS

Les déplacements à l'intérieur et en dehors des pays sont les dénominateurs communs des conflits violents en Afrique. Des populations sont contraintes de quitter leur région pour fuir la violence armée et le risque d'être blessé ou tué. Les données sur les réfugiés et les déplacés internes varient, mais elles portent à croire que des déplacements de grande ampleur ont lieu en raison de l'accroissement du caractère meurtrier des groupes armés et des conflits. D'après les données disponibles, la République centrafricaine compte parmi ces citoyens 466 000 réfugiés et 434 174 déplacés internes<sup>80</sup>. Selon les estimations de 2015 du HCR, la République centrafricaine présente l'un des pourcentages les plus élevés de déplacés internes et de réfugiés<sup>81</sup>. En juillet 2016, le nombre total de réfugiés de RDC dans les pays voisins était estimé à 450 474, tandis que 387 963 réfugiés étaient enregistrés au Congo. Du 31 mai au 31 juillet 2016, le HCR a enregistré 201 642 réfugiés de RDC en Ouganda, 73 504 au Rwanda, 61 090 en Tanzanie, 53 669 au Burundi, 14 908 au Soudan du Sud, 12 269 au Congo, 4 836 en République centrafricaine, 997 en Éthiopie et 799 au Soudan<sup>82</sup>. Selon le rapport *Displacement Tracking Matrix Round 5* d'août 2016 de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le nombre de déplacés internes en Libye serait de 348 372. Cela représente une légère diminution par rapport à l'estimation de juillet 2015 fournie par l'Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), qui était de 434 000 déplacés internes en Libye<sup>83</sup>. Les statistiques du HCR indiquent que plus de 134 000 réfugiés maliens se trouvent en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger, et que plus de 36 000 Maliens sont déplacés à l'intérieur de leur pays<sup>84</sup>. Le HCR a également publié le chiffre de 972 215 réfugiés somaliens enregistrés en juillet 2016<sup>85</sup> et de 1,3 million d'autres Somaliens déplacés à l'intérieur de la Somalie<sup>86</sup>. Selon les estimations du HCR, il y aurait 1 291 323 réfugiés du Soudan du Sud<sup>87</sup>. Parmi eux, 110 000 se trouveraient en Ouganda et 100 000 au Soudan<sup>88</sup>.

***« Je vivais à Lakouaga, la zone musulmane, avec mon mari et mes huit enfants. Quand le conflit a commencé, nous avons dû nous rendre au camp de personnes déplacées, à côté du bureau de la MUNISCA. Par la suite, la Seleka a attaqué le camp. Je suis trésorière de l'association des femmes. C'est moi qui garde l'argent du groupe. Je garde aussi l'argent de la paroisse. Tout a été détruit quand le camp a été brûlé. J'ai aussi perdu mes affaires personnelles. Je ne peux pas retourner à Lakouaga. Toutes les personnes déplacées de cette zone vivent toujours dans le camp. À Lakouaga, les membres de la Seleka sont toujours armés. Ce serait très risqué de retourner dans un tel environnement. »***

Femme déplacée, camp pour personnes déplacées, Batangafo, République centrafricaine<sup>89</sup>

Les données quantitatives ne donnent qu'une première idée de la destruction des familles et des communautés liée à l'absence de contrôle des armes. Les récits des citoyens et des communautés directement touchés par les déplacements révèlent toute l'ampleur des conséquences dévastatrices des armes non contrôlées. En République centrafricaine, par exemple, une femme de 53 ans a été déplacée de force de chez elle : des miliciens de la Seleka ont brandi différents types d'armes, dont des fusils, des pistolets, des grenades propulsées par roquette et des mitrailleuses, et ont menacé de tuer toute sa famille. Sa maison a été incendiée et toutes les affaires de la famille ont brûlé. Cette famille survit grâce à des

dons d'organisations humanitaires et à l'association des femmes de Batangafo. Son mari est un fonctionnaire à la retraite, mais il ne peut pas toucher sa pension parce que les documents nécessaires ont été détruits dans l'incendie de leur domicile. Son gendre a été tué d'une balle de pistolet durant l'incursion chez eux. Sa fille est traumatisée et a beaucoup de mal à reprendre le cours normal de sa vie<sup>90</sup>.

Il n'est pas rare d'entendre les personnes déplacées en République centrafricaine raconter ce genre d'histoires. Ainsi, un homme de 38 ans qui travaille dans une entreprise chinoise est arrivé dans un camp pour personnes déplacées à Bangui parce que sa famille et lui n'étaient plus en sécurité dans leur quartier, du fait de la prolifération d'armes non contrôlées. Avant de rejoindre le camp, des hommes armés de fusils AK-47 et d'autres armes de plus petit calibre s'étaient introduits chez lui et avaient pillé ses biens<sup>91</sup>. Au Mali, une femme de 32 ans, mère de trois enfants, est déplacée à l'intérieur de son pays et vit dans la banlieue de Bamako depuis 2012. Elle a rejoint Bamako après que des islamistes ont occupé sa ville, Tombouctou. Des hommes armés l'ont menacée à plusieurs reprises, ce qui l'a poussée à fuir avec sa famille. Selon elle, beaucoup de personnes auraient pu rester à Tombouctou si les miliciens ne possédaient pas autant d'armes sophistiquées<sup>92</sup>. De même, une femme au foyer de 35 ans, mère de cinq enfants, de la région de Gao, est déplacée depuis 2012 à la suite de l'occupation de son village par des milices. Les islamistes ont depuis quitté les lieux, mais il demeure difficile de garantir la sécurité, car plusieurs groupes armés, qui semblent disposer d'un accès sans limites à des armes, luttent pour contrôler la zone. Elle craint de rentrer chez elle tant que ces bandes armées sont présentes<sup>93</sup>.

**« Le conflit a commencé durant la nuit. Il n'était pas facile de quitter Djouba. Si cela avait été possible, je serais allé dans un autre pays. Je me suis rendu dans le camp de protection des civils avec huit de mes enfants le 16 décembre 2013. Je suis traumatisé. Certains souvenirs me hantent. J'ai des problèmes psychologiques. J'ai perdu un enfant et mes autres enfants souffrent. En plus, je ne peux pas accéder à l'argent qui se trouve sur mon compte en banque. De nombreux comptes bancaires appartenant à des Nuers ont été fermés. »**

Homme déplacé, Djouba, Soudan du Sud<sup>94</sup>

## 3.4 COÛT HUMAIN : VIOLENCE LIÉE AU GENRE

La violence liée au genre est très répandue en Afrique, en particulier dans les situations de conflit. On estime que 45,6 % des femmes africaines ont déjà connu des violences liées au genre, alors que ce chiffre est de 35 % au niveau mondial<sup>95</sup>. On estime également que la plupart des femmes et des filles africaines subiront une forme de violence liée au genre au cours de leur vie<sup>96</sup>. Selon les données de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles en conflits, 2 527 cas de violences sexuelles liées au conflit ont été signalés en République centrafricaine entre 2014 et 2015<sup>97</sup>. Des ONG ont aussi enregistré 60 000 cas de violence liée au genre dans le pays en 2015<sup>98</sup>. Le ministère en charge du genre en RDC estimait à 15 645 le nombre de cas de violences sexuelles en 2012, dont les victimes étaient à 98 % des femmes, des filles et des garçons<sup>99</sup>. Selon une fiche d'information de 2014 de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), 38 % des femmes de 15 ans et plus au Mali ont subi des violences physiques et plus de 10 % des femmes de 15 à 49 ans ont été agressées sexuellement<sup>100</sup>. L'ONU a aussi enregistré 90 allégations de violences sexuelles liées au conflit, 69 viols et 21 agressions sexuelles dans les régions de Gao et de Tombouctou en 2014<sup>101</sup>. D'après le Groupe de travail sur la violence liée au genre en Somalie, plus de 5 000 cas de violence liée au genre ont été signalés en 2014, dont 75 % concernaient des agressions physiques et sexuelles, y compris des viols<sup>102</sup>. Au Soudan du Sud, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles en conflits a rapporté 167 cas de violences sexuelles liées au conflit touchant 236 personnes, dont 75 affaires concernant 116 mineurs<sup>103</sup>. Un rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies a montré que plus de 1 300 viols avaient été signalés entre avril et septembre 2015 dans l'État d'Unité<sup>104</sup>.

Dans les situations de conflit, la violence liée au genre est généralement associée aux groupes et aux combattants armés qui utilisent les APLC pour humilier, intimider, déplacer et traumatiser des personnes et des communautés. Au plus fort du conflit violent en 2013, la RDC était souvent montrée du doigt en raison des nombreux viols commis sur son territoire. Chaque heure, 48 femmes étaient en effet violées par des soldats et rebelles congolais selon certaines estimations<sup>105</sup>. Toutefois, les statistiques ne suffisent pas à décrire le lien entre l'absence de contrôle des armes et la violence liée au genre en Afrique. Les récits des victimes et de leurs proches illustrent mieux l'ampleur du problème. Par exemple, en République centrafricaine, une femme de 38 ans se reposait chez elle le 5 décembre 2013 lorsque des miliciens de la Seleka sont entrés par effraction dans sa maison et l'ont violée à plusieurs reprises. Plus tard, elle a déclaré qu'elle aurait opposé plus de résistance s'ils n'avaient pas porté d'armes, car elle aurait eu moins peur qu'ils ne la tuent<sup>106</sup>. De même, deux combattants de la Seleka ont accosté une femme de 27 ans à sa sortie du camp pour personnes réfugiées, alors qu'elle allait chercher de l'eau. Ils lui ont infligé des violences physiques et l'ont violée. Elle n'a pas tenté de se débattre, car les miliciens étaient armés de fusils AK-47. Elle les a suppliés de la laisser en vie. Selon ses dires, elle aurait essayé de se défendre si ces hommes n'avaient pas été armés<sup>107</sup>.

**« Le 24 décembre 2015, six hommes masqués, avec des armes à feu et des machettes, sont venus chez moi. Ils ont d'abord demandé à mon frère d'avoir une relation sexuelle avec moi, mais il a refusé. Il ont alors tiré sur lui et l'ont tué avec leurs machettes. Deux des hommes m'ont ensuite violée chacun à leur tour, en pointant leurs armes à feu sur moi. Mon mari n'a pas supporté ça. Il n'arrêtait pas d'y penser. Cela l'a tué. Je pense à lui sans arrêt. Je réfléchis beaucoup au sens de la vie. »**

Femme déplacée, camp pour personnes déplacées, Bangui, République centrafricaine<sup>108</sup>

**« C'est avec beaucoup de peine et de regret que je raconte mon histoire. C'est la première fois que j'en parle. Le 5 décembre 2013 à 4 heures du matin, j'ai commencé à entendre des coups de feu. Nous sommes habitués à cela, donc je ne me suis pas inquiétée outre mesure. Je suis restée à la maison avec mes enfants. Les tirs ont continué jusqu'à 11 heures. C'est alors que nous avons décidé de nous rendre dans le camp pour personnes déplacées. J'ai pu mettre un peu d'argent de côté en travaillant pour Oxfam au camp. J'ai utilisé cet argent pour lancer une activité génératrice de revenus. Le 10 avril 2015, je suis allée acheter des produits que je revends. À mon retour, le véhicule dans lequel je me trouvais a été arrêté par des combattants anti-bakala qui brandissaient des fusils, des pistolets et d'autres armes. Ils ont pris tout ce que j'avais, y compris mes vêtements. Le chef du groupe a dit à ses membres de choisir leur épouse parmi les femmes se trouvant dans le véhicule. C'est ainsi que cinq hommes m'ont violée. Je suis rentrée nue au camp. »**

Femme déplacée, camp pour personnes déplacées, Bangui, République centrafricaine

En RDC, Mafiya, mère de cinq enfants, âgée de 38 ans et originaire du village de Luvungi, a été violée par des hommes armés qui ont par ailleurs volé ses affaires personnelles. Mafiya, son époux et ses enfants ont dû porter les biens pillés par les hommes armés du village jusque dans la forêt. Mafiya n'a plus de nouvelles de son mari et de ses enfants, et pense qu'ils ont été tués<sup>109</sup>. Au Mali, une fille de 15 ans a été violée sous la menace d'une arme à feu, est tombée enceinte et a donné naissance à des jumeaux en 2012. Depuis, elle est maltraitée physiquement et psychologiquement, et stigmatisée par sa famille et sa communauté. L'homme qui l'a violée a refusé de reconnaître ses enfants ou de subvenir à leurs besoins. La fille est peu instruite et n'a aucun moyen de subsistance. Elle ne reçoit aucune aide de ses proches.

**« J'ai travaillé avec des femmes et des filles concernées par la violence liée au genre. Nous nous occupons des victimes de la violence armée. J'ai eu connaissance de plusieurs cas de femmes qui ont été tuées parce qu'elles refusaient d'avoir des relations sexuelles avec leur époux ou parce qu'elles refusaient de se marier. Il y a aussi beaucoup d'affaires de viols et de violences domestiques. »**

Membre du personnel d'une ONG humanitaire, Bamako, Mali<sup>110</sup>

Nura est veuve. Elle vit dans l'un des camps pour personnes déplacées à l'ouest de Mogadiscio. Elle a été victime d'un viol collectif le 29 décembre 2013 ; sept soldats l'ont violée pendant que ses enfants dormaient. Elle a crié pour tenter d'obtenir de l'aide, mais personne n'est intervenu, de peur de se faire tuer. Les hommes étaient armés de fusils AK-47. « Ils m'ont giflée, ordonné de sortir et m'ont violée. Ils m'ont fait toutes sortes de choses. Je ne pouvais pas lutter ni me défendre. Comment lutter contre sept hommes armés<sup>111</sup> ? »

L'année dernière, au Soudan du Sud, Theresa se trouvait à quelques mètres de chez elle, sur le site des Nations unies de protection des civils à Djouba, quand cinq hommes l'ont saisie. Alors qu'ils étaient à proximité immédiate du site de l'ONU, les soldats ont pris le temps de discuter de ce qu'ils allaient faire, puis de dire à Theresa qu'elle devait choisir celui qui allait la

violier, sans quoi ils la violeraient tous. Theresa a supplié les soldats de la tuer, ce qu'ils n'ont pas fait. Ils l'ont traînée jusqu'au bord de la route et l'ont violée au vu et au su de tous<sup>112</sup>.

Le 11 juillet 2016, des soldats du Soudan du Sud ont saccagé pendant quatre heures une résidence dans laquelle étaient hébergés des étrangers. Cela a été la pire attaque ciblant des travailleurs humanitaires durant les trois années de guerre civile au Soudan du Sud. Les soldats ont contraint les habitants de la résidence à les regarder violer plusieurs femmes étrangères. Un soldat a braqué son fusil AK-47 sur la tête d'une employée étrangère d'une organisation humanitaire et lui a dit qu'elle devait l'autoriser à la violer sinon il ferait en sorte que tous les hommes présents la violent et il lui tirerait une balle dans le crâne<sup>113</sup>.

**« La violence liée au genre est très problématique au Soudan du Sud. Des fillettes de deux ans ont été violées. Des enfants sont violés en réunion et sous la menace d'armes à feu. Ils sont parfois tués après avoir été violés. Des filles de 12 ans sont mariées. Des garçons aussi sont victimes de viols. Souvent, les faits ont lieu dans le cadre familial. »**

Psychologue clinicienne, Djouba, Soudan du Sud<sup>114</sup>

## 3.5 DÉGRADATION DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA CONFIANCE COMMUNAUTAIRE

La division des communautés et des populations prouve l'érosion de la confiance publique causée par la violence armée. L'utilisation d'armes non contrôlées intensifie les tensions religieuses et tribales dans des situations déjà fragiles. Le cinquième district de Bangui, en République centrafricaine, était connu pour son climat de tolérance ; des chrétiens et des musulmans y vivaient ensemble dans la paix et des mariages étaient même célébrés entre personnes de tribus ou de religions différentes. Toutefois, les choses ont changé depuis le début de la crise. Selon un agent de l'État, les habitants du cinquième district expriment leur méfiance et exaspération depuis que des homicides ont été commis avec des armes non contrôlées. Les divisions religieuses rendent la cohabitation pacifique difficile, voire impossible. L'adjoint de cet agent de l'État est musulman, mais travailler ensemble est une véritable gageure tant la méfiance des citoyens est grande<sup>115</sup>.

Un chrétien de 53 ans a vécu dans un quartier situé à proximité de la communauté musulmane jusqu'à ce que sa maison soit incendiée par des miliciens de la Seleka lourdement armés le 26 septembre 2015<sup>116</sup>. De même, un musulman de 27 ans est venu s'installer dans le troisième district, où vivent des musulmans, après que des miliciens anti-balaka ont détruit sa maison et ses biens<sup>117</sup>.

**« Il s'agit d'une crise politique. Toutefois, un nouveau type de conflit intercommunal est apparu à cause des hostilités entre la Seleka et les milices anti-balaka. Les communautés soutiennent les groupes de même ligne religieuse ou tribale. La population a le sentiment que ces groupes protègent leur religion, communauté et tribu, alors qu'ils servent des intérêts politiques. »**

Représentant de l'État, Batangafo, République centrafricaine<sup>118</sup>

Les armes non contrôlées sont en grande partie responsables des éclatements au sein des communautés. Au Mali, par exemple, une femme de 35 ans a quitté Tombouctou avec son époux et ses quatre enfants, en laissant ses parents âgés et d'autres proches, quand des islamistes ont pris le contrôle de la vieille ville. De nombreux sites historiques et éléments du patrimoine culturel de la ville ont été détruits à la suite de l'application d'une interprétation stricte de la charia. Les islamistes armés infligent notamment des flagellations, des amputations et des



exécutions aux personnes qui n'obéissent pas à la loi islamique. Un journaliste qui se trouve à Gao a dressé un constat similaire dans cette ville. Quand les islamistes ont occupé Gao, beaucoup de personnes ont quitté la ville et ceux qui sont restés n'ont eu d'autre choix que de respecter les ordres des islamistes et de se conformer à l'interprétation que font ces groupes de la charia<sup>119</sup>.

Des homicides ciblés ont divisé le Soudan du Sud en fonction des appartenances tribales et ethniques. Cela a eu pour conséquence directe d'accroître le nombre de personnes du Soudan du Sud cherchant refuge dans un des sites des Nations unies pour la protection des civils dans le pays. Une femme au foyer et mère de cinq enfants, âgée de 30 ans, préparait le déjeuner de sa famille quand des soldats des forces gouvernementales ont pris d'assaut son quartier le 16 décembre 2013 vers midi. Ils ont saccagé les habitations de sa rue et ont tué tous les hommes, femmes et enfants nus qu'ils ont trouvés. Son mari, son frère, ses voisins et d'autres proches ont été tués. Elle a réussi à s'enfuir avec ses enfants et à rejoindre le site de protection des civils de la MINUSS à Djouba. Elle y vit avec ses enfants depuis cet événement et a le sentiment que les soldats de la MINUSS les protègent<sup>120</sup>.

**Tableau 3 : estimations du nombre de personnes se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS au Soudan du Sud**

État	Lieu	Nombre de personnes
Jubek (Équatoria central)	Protection des civils I, II et III, Djouba	38 874
Jonglei	Bor	2 004
Nil oriental (Nil supérieur)	Malakal	33 052
	Melut	700
Liech du Nord (Unité)	Bentiu	120 333
Wau (Bahr el Ghazal occidental)	Wau	198
	Zone ajustée	28 851
Total		117 604

Source : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/161212%20Update%20-%202014608.pdf>, consulté le 10 janvier 2017

# 4 LUTTER CONTRE LES ARMES NON CONTRÔLÉES EN AFRIQUE : L'INTÉRÊT DU TCA

La démarche concertée visant à réglementer le commerce mondial des armes classiques au moyen du TCA constitue une avancée positive, en particulier pour l'Afrique, étant donné les effets destructeurs des armes non contrôlées et de leurs transferts illicites sur le continent. Le TCA peut renforcer les règles d'engagement en matière de commerce et de transfert mondiaux des armes, de manière à promouvoir la transparence et à améliorer la confiance entre les pays. Le TCA interdit notamment le transfert d'armes et de munitions qui pourraient servir à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité<sup>121</sup>. En vertu du traité, les États parties signataires doivent évaluer le risque lié à l'usage final et aux utilisateurs des armes et n'autoriser les transferts que s'ils ne risquent pas de donner lieu à des crimes<sup>122</sup>. Les États parties doivent aussi conserver des registres de tous les transferts d'armes (exportations et importations) pendant au moins dix ans<sup>123</sup>. Avant l'adoption du TCA, aucune obligation ou législation ne portait sur ces points. Les trafiquants d'armes, les régimes corrompus et les acteurs non étatiques pouvaient exploiter les failles du droit international.

## 4.1 L'UTILITÉ DU TCA DANS LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES NON CONTRÔLÉES EN AFRIQUE

Vu l'impact destructeur de la prolifération des armes en Afrique, ce continent pourrait tirer grandement profit du TCA. S'il est mis en œuvre de façon adéquate, le traité pourrait endiguer les flux d'armes non contrôlées dans les zones de conflit d'Afrique. Une réduction appréciable de la prolifération des armes aurait des conséquences très importantes sur la sécurité et la paix en Afrique. Si les ventes d'armes aux utilisateurs finaux autorisés sont contrôlées pour éviter les utilisations ou les transferts illicites vers des utilisateurs non autorisés, les milices et autres groupes armés pourront moins facilement commettre des atrocités. Le contrôle des ventes d'armes présente aussi l'avantage de pouvoir réduire les situations d'insécurité, ce qui permettrait de faire avancer la paix sur le continent. De plus, un environnement sans affrontements offre les perspectives de stabilité nécessaires au développement socio-économique.

## 4.2 PROBLÈMES DE GOUVERNANCE COMPROMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU TCA EN AFRIQUE

Le TCA étant un instrument normatif international, les États parties africains qui l'ont signé et ratifié doivent faire preuve de volonté politique et se donner les moyens administratifs, financiers et techniques de mettre en œuvre le traité. Les situations diffèrent selon les pays,

mais tous les États africains doivent se pencher sur quatre problématiques clés afin que le traité produise un véritable impact : la législation nationale, le contrôle des processus d'acquisition d'armes, le régime de contrôle des armes et la gestion des stocks d'armes.

### **4.2.1 Adoption de lois au niveau national**

Le TCA prévoit l'établissement et la mise en œuvre de régimes nationaux de contrôle pour la réglementation des transferts d'armes classiques à l'intérieur des territoires des États parties. Pour cela, des cadres adéquats devront peut-être être créés afin de veiller à ce que certaines dispositions du traité soient juridiquement contraignantes au regard de la législation nationale. Ainsi, un nouveau cadre juridique sera peut-être nécessaire pour garantir l'application de l'article 6 portant sur l'interdiction des transferts d'armes ou l'article 7 relatif au contrôle adéquat de chaque vente d'armes. L'adoption des dispositions et leur intégration dans le droit local en vigueur, ou l'adoption de nouvelles lois seront peut-être indispensables. La plupart des pays africains ne disposent pas encore du cadre juridique requis pour réglementer la circulation des armes non contrôlées sur leur territoire. Le TCA offre un modèle pouvant être adapté en fonction de la situation nationale de chaque pays africain.

### **4.2.2 Contrôle parlementaire renforcé de l'acquisition et du transfert d'armes**

En Afrique, l'acquisition d'armes est entourée de secret et l'absence concomitante d'obligation de rendre des comptes donne souvent lieu à des affaires de corruption. Par conséquent, il est essentiel de mettre en place des structures et des processus adaptés et solides permettant de contrôler l'acquisition et le transfert des armes. Le pouvoir législatif doit contribuer à garantir la transparence et l'obligation de rendre des comptes aux citoyens en ce qui concerne le processus d'acquisition d'armes du pays. Malheureusement, le corps législatif de la plupart des pays africains a un rôle très limité en matière d'acquisitions et de ventes d'armes. Le principe qui sous-tend le contrôle parlementaire des acquisitions d'armes est d'équilibrer les pouvoirs pour ne retenir que les offres qui servent l'intérêt public. Un tel contrôle est primordial pour évaluer et surveiller les actions de l'exécutif. Étant donné que les armes sont achetées avec des fonds publics, il est de la responsabilité du Parlement d'examiner et de valider le budget et les arguments avancés par le pouvoir exécutif.

Plus important encore, le contrôle parlementaire sur l'acquisition des armes peut réduire le risque de prolifération des armes et les transferts illicites, car l'évaluation de ces acquisitions suppose un processus décisionnel global incluant une analyse des risques, un examen des capacités de défense existantes et des besoins à long terme, l'affectation d'un budget pour ces acquisitions, une assurance de la qualité au niveau technique et des audits de performances menés au terme du processus d'acquisition. Le contrôle parlementaire apporte une plus grande transparence publique en ce qui concerne l'acquisition des armes. Ainsi, les Parlements nationaux doivent intervenir davantage en matière de réglementation des acquisitions et transferts d'armes. Les parlementaires pourront ainsi véritablement contribuer à la lutte contre les ravages causés par les armes non contrôlées en Afrique<sup>124</sup>.

### **4.2.3 Instauration de régimes nationaux de contrôle des armes**

Le TCA préconise l'établissement par les États parties de régimes de contrôle des armes. Les articles 6 à 12 apportent des précisions sur ce qui doit être contrôlé et sur la façon de procéder aux contrôles, notamment en matière de courtage, de prévention des détournements d'armes, de conservation des données et d'établissement de rapports sur les transferts d'armes. Des mécanismes institutionnels de contrôle doivent être mis en place, conformément aux dispositions du TCA et aux lois nationales en la matière. En principe, un tel régime de contrôle

des armes permettra à l'État d'être informé des mouvements d'armes ayant lieu sur son territoire. Toutefois, un régime de contrôle ne saurait être efficace sans les ressources et le personnel requis pour juguler le flux d'armes non contrôlées.

#### **4.2.4 Meilleure gestion des stocks d'armes**

Des dépôts d'armes adaptés et sécurisés peuvent contribuer à diminuer le nombre d'armes en circulation. Les types d'armes en stock et leurs emplacements peuvent ainsi faire l'objet d'évaluations précises. Les surplus d'armes sont aussi plus facilement repérés et contrôlés au moyen de processus permettant d'agir et de réagir sans délai pour éviter le détournement de surplus qui passeraient aux mains d'utilisateurs non autorisés<sup>125</sup>. Cette stratégie est conforme au cadre des Nations unies relatif aux activités de lutte contre le commerce illicite des armes, tel qu'il est décrit dans le Programme d'action et dans le Protocole de Nairobi sur les armes légères que des pays comme le Soudan du Sud ont déjà signé<sup>126</sup>. Aux termes du Programme d'action et du Protocole de Nairobi, les États doivent régulièrement évaluer les stocks d'armes dont disposent leurs forces armées, identifier les surplus d'armes, les sécuriser et s'en débarrasser le cas échéant<sup>127</sup>. L'adoption et le respect de ces mesures peuvent contribuer à réduire le flux d'armes et de munitions non contrôlées en Afrique.

### **4.3 RÉPONDRE AUX BESOINS DES AGENTS DES FORCES ARMÉES**

Enfin, il convient absolument de se pencher sur les besoins des agents des forces armées, dont les agents de police et les membres de l'armée régulière et d'autres unités paramilitaires. Ces agents touchent des rémunérations faibles et les paiements sont souvent retardés, ce qui explique certaines affaires de corruption, y compris les ventes illégales d'armes. La plupart des personnes prenant part à de telles activités sont pauvres et vulnérables ; l'accès aux armes constituent pour elles une solution de dernier recours. Les gouvernements africains doivent veiller à ce que ces personnes soient suffisamment rémunérées et puissent satisfaire de manière générale leurs besoins économiques et sociaux. Cela permettra un meilleur contrôle des armes en Afrique et réduira les pratiques de corruption en lien avec les transferts d'armes non contrôlées.

## 5 CONCLUSION

L'absence de contrôle des ALPC en Afrique explique en partie les problèmes de sécurité et les problématiques sociopolitiques qui existent sur le continent. Les ALPC sont utilisées dans le cadre des luttes visant à prendre le pouvoir politique, des affrontements portant sur des ressources naturelles, des activités violentes des groupes extrémistes et du crime organisé. L'appareil gouvernemental de la plupart des États africains présente des insuffisances structurelles, qui rendent possible la prolifération incontrôlée des ALPC, notamment au moyen de détournements de stocks d'armes des États, de ventes illicites et de trafics d'armes locales et étrangères. Étant donné le coût humain des ALPC, notamment le nombre élevé de réfugiés et de déplacés internes, la violence liée au genre, les décès, la dégradation de la confiance et l'éclatement des communautés, les efforts visant à réglementer le commerce mondial des ALPC au moyen du TCA constituent une avancée positive. La lutte contre la prolifération incontrôlée des armes en Afrique nécessite des actions des parties prenantes d'Afrique et d'ailleurs. La campagne d'Oxfam sur le contrôle des armes représente une étape utile, mais la réduction des ALPC non contrôlées en Afrique va dépendre de la coopération multisectorielle des parties prenantes et des parties intéressées aux niveaux local, régional, national et mondial.

# NOTES

- 1 Liste des guerres et catastrophes anthropogéniques, par nombre de victimes : [http://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_wars\\_and\\_anthropogenic\\_disasters\\_by\\_death\\_toll#Wars.2C\\_armed\\_conflicts.2C\\_and\\_genocides](http://en.wikipedia.org/wiki/List_of_wars_and_anthropogenic_disasters_by_death_toll#Wars.2C_armed_conflicts.2C_and_genocides)
- 2 D'après Oxfam, la violence liée au genre inclut tous les actes de violence contre les femmes qui se traduisent ou risquent vraisemblablement de se traduire par des préjudices ou souffrances psychologiques, sexuelles ou physiques, y compris les menaces de tels actes, les contraintes et les privations arbitraires de liberté, dans la sphère publique ou privée.
- 3 Instituto da Defesa Nacional (octobre 2013), *Gender Violence and Armed Conflicts*, [http://www.idn.gov.pt/publicacoes/cadernos/idncaderno\\_11.pdf](http://www.idn.gov.pt/publicacoes/cadernos/idncaderno_11.pdf)
- 4 Amnesty International (3 juin 2014), *UN: Final push will bring landmark Arms Trade Treaty into force*, <http://www.amnesty.org/en/news/un-final-push-will-bring-landmark-arms-trade-treaty-force-2014-06-02>
- 5 Global Envision (11 octobre 2007), *War costs Africa \$18bn annually*, <http://www.globalenvision.org/library/3/1778>
- 6 D. Hillier (2007), *Les milliards manquants de l'Afrique - Les flux d'armes internationaux et le coût des conflits*, Oxfam, document d'information 107, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/africas-missing-billions-international-arms-flows-and-the-cost-of-conflict-123908>
- 7 Small Arms Survey (25 mai 2016), *Definitions of Small Arms and Light Weapons*, <http://www.smallarmssurvey.org/weapons-and-markets/definitions.html>
- 8 D. Hillier (2007), *Les milliards manquants de l'Afrique - Les flux d'armes internationaux et le coût des conflits*, Oxfam, document d'information 107, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/africas-missing-billions-international-arms-flows-and-the-cost-of-conflict-123908>
- 9 Ibid.
- 10 Pour obtenir une liste exhaustive des conflits en cours et des situations d'insécurité en Afrique, ainsi que les types de situation en question, consultez *Wars in the World: Daily news on wars in the world and on new states*, [www.warstheworld.com/?page=static1258254223](http://www.warstheworld.com/?page=static1258254223)
- 11 Jakkie Cilliers (2015), *(Im)Perfect Future? Mapping conflict, violence and extremism in Africa*, ISS paper 287, octobre 2015, <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/Paper287-1.pdf>
- 12 Ibid.
- 13 Small Arms Survey (2016), *Measuring Illicit Arms Flow: Somalia*, Research Notes, Number 61, octobre 2016, [http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research\\_Notes/SAS-Research-Note-61.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research_Notes/SAS-Research-Note-61.pdf)
- 14 Citifmonline (27 septembre 2016), *Illegal arms, unemployment threatens peaceful polls – EC Chair*, Citifmonline, <http://citifmonline.com/2016/09/07/illegal-arms-unemployment-threatens-peaceful-polls-ec-chair/>
- 15 B.J. Adele (2012), *Electoral Violence and Nigeria's 2011 General Elections*, International Review of Social Sciences and Humanities, 4(1), 205–19
- 16 M. Bromley et P. Holtom (2010), *Arms Transfer to the Democratic Republic of the Congo: Assessing the System of Arms Notification 2008–10*, SIPRI Background Paper, octobre 2010, p. 3, <https://www.sipri.org/sites/default/files/files/misc/SIPRIBP1010a.pdf>
- 17 Council on Foreign Relations (25 juin 2013), *The Global Regime for Transnational Crime*, <http://www.cfr.org/transnational-crime/global-regime-transnationalcrime/p28656>
- 18 Il est difficile de confirmer ces estimations étant donné la nature clandestine du commerce illicite des armes. L'accès aux données actuelles pose également problème. Voir Matt Schroeder et Guy Lamb (2006), *The Illicit Arms Trade in Africa: A Global Enterprise*, African Analyst, Third Quarter
- 19 Ces chiffres datent de 2013. Compte tenu de l'expansion géographique des conflits et de l'émergence de nouveaux types de conflits, il y a tout lieu de penser que le commerce mondial des armes, légal et illégal, a aussi augmenté.
- 20 PM News (10 février 2016), *Nigerian Army Arrest Two Soldiers Working with Boko Haram*, <http://www.pmnewsnigeria.com/2016/02/10/nigerian-army-arrest-two-soldiers-working-with-boko-haram/>
- 21 P. Wezeman (2010), *Arms flow and the conflict in Somalia*, SIPRI Background Paper, <http://books.sipri.org/files/misc/SIPRIBP1010b.pdf>
- 22 Conflict Armament Research (2015), *Non-state armed groups in the Central African Republic*, [http://www.conflictarm.com/car\\_publications/NONSTATE\\_ARMED\\_GROUPS\\_IN\\_CENTRAL\\_AFRICA\\_N\\_REPUBLIC.pdf](http://www.conflictarm.com/car_publications/NONSTATE_ARMED_GROUPS_IN_CENTRAL_AFRICA_N_REPUBLIC.pdf)
- 23 Bromley et Holtom (2010), *Arms Transfer to the Democratic Republic of the Congo*

- 24 Voir : <http://www.maginternational.org/where-mag-works/where-we-work/mag-in-the-democratic-republic-of-congo/>
- 25 Extraits d'un entretien de l'auteur avec Ahmed Mohammed Aguidi, Bamako, Mali, 8 juin 2016
- 26 IRIN (21 février 2015), *La contrebande d'armes destinées à Boko Haram menace le Cameroun*, <http://www.irinnews.org/fr/report/99695/la-contrebande-d%E2%80%99armes-destin%C3%A9es-%C3%A0-boko-haram-menace-le-cameroun>
- 27 Small Arms Survey (2016), *The online trade of light weapons in Libya*, Dispatch number 6, avril 2016
- 28 E. K. Aning (2005), *The anatomy of Ghana's secret arms industry*, [https://works.bepress.com/kwesi\\_aning/17/](https://works.bepress.com/kwesi_aning/17/)
- 29 C. Nwaiwu (27 octobre 2015), *60% of illegal arms in S/East produced locally – Presidential Committee, Vanguard*, <http://www.vanguardngr.com/2015/10/60-of-illegal-arms-in-seast-produced-locally-presidential-cttee/>
- 30 Informations fournies par Abba Toure lors d'un entretien avec l'auteur, Bamako, Mali, 7 juin 2016
- 31 D. Broga (22 février 2016), *Loaded Guns, Smoking Barrels and the Proliferation of Arms in South Sudan, Iguacu*, <http://weareiguacu.com/the-proliferation-of-arms-in-south-sudan/>
- 32 Conseil de sécurité des Nations unies (2014), *Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée présenté conformément à la résolution 2111 (2013) du Conseil de sécurité*, S/2014/726 du 13 octobre 2014
- 33 C. Obi (2009), *Nigeria's Niger Delta: Understanding the Complex Drivers of Violent Oil-related Conflict*, African Development, Africa Development, XXXIV(2), 103–28, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, 2009
- 34 Banque mondiale (2016), *Poverty in a rising Africa*, <http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/publication/poverty-rising-africa-poverty-report>, consulté le 20 juillet 2016
- 35 C. Tella (2015), *Insecurity in northern Nigeria: Causes, consequences and resolutions*, International Journal of Peace and Conflict Studies, 2(4), 23–36.
- 36 Isaac Abrak (9 mai 2016), *Boko Haram using cash loans to recruit members in face of crackdown*, The Guardian, <https://www.theguardian.com/global-development/2016/may/09/boko-haram-loans-recruit-members-crackdown-nigeria-traders-spy>
- 37 Cette position est celle de personnes interrogées lors de visites sur le terrain au Mali, dont un militant politique touareg et le responsable pays d'Oxfam.
- 38 Extraits d'un entretien de l'auteur avec Dewo Bafouhga, Batangafo, République centrafricaine, 18 juin 2016
- 39 J. Tubiana (2016), *After Libya, a rush for Gold and Guns: Letter from Aouzou*, Foreign Affairs, <https://www.foreignaffairs.com/print/1116879>
- 40 BBC News (16 janvier 2012), *South Sudan Horror at deadly cattle vendetta*, <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-16575153>, consulté le 13 juin 2016
- 41 Stephen Buchanan-Clarke et Rorisang Lekalake (2016), *Extrémisme violent en Afrique : Perceptions des citoyens du Sahel, du Lac Tchad, de la Corne*, Synthèse de Politique No. 32, <http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Documents%20de%20politiques/r6-afropaperno32-violent-extremism-in-ss-africa-fr.pdf>
- 42 PNUD (2015), *Preventing and responding to violent extremism in Africa: A development approach*, <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Local%20Governance/UND-P-RBA-Preventing-Extremism-2015.pdf>
- 43 UNODC (2013), *Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : Une évaluation des menaces*, [http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West\\_Africa\\_TOCTA\\_2013\\_FR.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_FR.pdf)
- 44 C. Mungai (2016), *Another twist from oil price crash*, <http://mgafrica.com/article/2016-05-03-trends-in-piracy-2015-report>
- 45 Pour consulter l'intégralité du texte du Traité sur le commerce des armes, voir <https://unoda-web.s3-accelerate.amazonaws.com/wp-content/uploads/2013/06/Fran%C3%A7ais1.pdf>, consulté le 31 juillet 2016
- 46 Ibid.
- 47 Pieter D. Wezeman et Siemon T. Wezeman (mars 2015), *Trends in International Arms Transfers, 2014*, SIPRI Fact Sheet, <http://books.sipri.org/files/FS/SIPRIFS1503.pdf>
- 48 AEFJN, *Armes légères en Afrique*, [http://www.aefjn.org/tl\\_files/aefjn-files/publications/Fact%20Sheets%20FR/120531-ALPC-Factsheet-fr.pdf](http://www.aefjn.org/tl_files/aefjn-files/publications/Fact%20Sheets%20FR/120531-ALPC-Factsheet-fr.pdf)



- 49 D. Hillier (2007), *Les milliards manquants de l'Afrique - Les flux d'armes internationaux et le coût des conflits*, Oxfam, document d'information 107, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/africas-missing-billions-international-arms-flows-and-the-cost-of-conflict-123908>
- 50 Pour une liste exhaustive des pays ayant signé et ratifié le TCA, voir : <https://s3.amazonaws.com/unoda-web/wp-content/uploads/2016/07/ATT-status-table-WebReport-30-June-2016.pdf>
- 51 Ibid.
- 52 OUA (2000), *Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre*, <http://www.peaceau.org/uploads/bamako-declaration.pdf>
- 53 UA, *Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre*, <http://www.peaceau.org/uploads/au-straty-gie-fr.pdf>
- 54 SADC (2001), *Declaration Concerning Firearms, Ammunition and Other Related Materials in the Southern African Development Community*, [http://www.sadc.int/files/4113/5292/8379/Declaration\\_concerning\\_Firearms\\_Ammunition\\_and\\_other\\_related\\_materials2001.pdf](http://www.sadc.int/files/4113/5292/8379/Declaration_concerning_Firearms_Ammunition_and_other_related_materials2001.pdf)
- 55 *Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction d'armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, 2004*, <http://www.poa-iss.org/BPD/Upload/NairobiProtocol%20Eng%20Fr%20Arabic.pdf>
- 56 *Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes*, [http://www.reseau-rafal.org/sites/reseau-rafal.org/files/document/externes/Convention\\_de\\_la\\_CEDEAO.pdf](http://www.reseau-rafal.org/sites/reseau-rafal.org/files/document/externes/Convention_de_la_CEDEAO.pdf)
- 57 *Plan de mise en œuvre de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, 2010*, <http://www.poa-iss.org/revcon2/Documents/PrepCom-Background/Regional/Implementation%20plan%20of%20kinshasa%20convention.pdf>
- 58 Département paix et sécurité de l'Union africaine (octobre 2014), *Silencing the Gun, Owning the Future: Realizing a conflict free Africa*, <http://www.peaceau.org/uploads/arusha-au-high-level-retreat-report-web.pdf>
- 59 J. Giroux, D. Lanz et D. Sguaitamatti (2010), *The Tormented Triangle: The regionalization of conflict in Sudan, Chad, and Central Africa Republic*, Working paper number 47, Destin Development Studies Institute, LSE
- 60 Global Witness (2015), *Bois de sang : comment l'Europe a aidé à financer la guerre en République centrafricaine*, <https://www.globalwitness.org/en/reports/boisdesang/>
- 61 Global Witness (2009), *Exploitation des ressources naturelles et droits de l'homme en République démocratique du Congo*, <https://www.globalwitness.org/fr/archive/7646/>
- 62 OCHA (2015), *Shattered Lives: Civilians suffer from the use of explosive weapons in Libya*, [https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/PAX\\_Rapport\\_Libya\\_Final\\_v2\\_spread.pdf](https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/PAX_Rapport_Libya_Final_v2_spread.pdf)
- 63 R. Khachaneh (2015), *Libya's IS expansion puts Egypt, Tunisia, Algeria under threat*, Al-monitor, <http://www.al-monitor.com/pulse/security/2015/03/libya-isis-control-algeria-egypt-tunisia-impact.html>
- 64 J. Cohn (2010), *Terrorism Havens: Somalia*, Council on Foreign Relations, <http://www.cfr.org/somalia/terrorism-havens-somalia/p9366>
- 65 H. Mohamed (12 février 2013), *Illicit guns trade barrels ahead in Mogadishu*, Al Jazeera, <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/02/20132111214770878.html>
- 66 Thomson Reuters Foundation News (31 juillet 2014), *Darfur Conflict*, <http://news.trust.org/spotlight/Darfur-conflict>
- 67 A. Sikainga (2009), *The World's Worst Humanitarian Crisis: Understanding the Darfur Conflict*, <http://origins.osu.edu/article/worlds-worst-humanitarian-crisis-understanding-darfur-conflict>
- 68 Thomson Reuters Foundation News (31 juillet 2014), *Darfur Conflict*, <http://news.trust.org/spotlight/Darfur-conflict>
- 69 Project Ploughshares (2015), *Mali (2012 – first combat deaths)*, [http://ploughshares.ca/pl\\_armedconflict/mali-2012-first-combat-deaths/#Deaths](http://ploughshares.ca/pl_armedconflict/mali-2012-first-combat-deaths/#Deaths)
- 70 HRW (2012), *Mali : les groupes armés islamistes sèment la peur dans le Nord*, <https://www.hrw.org/fr/news/2012/09/25/mali-les-groupes-armes-islamistes-sement-la-peur-dans-le-nord>
- 71 C. Gaffey (15 août 2016), *DR Congo: Ugandan rebels blamed for Beni massacre, killing at least 30*, Newsweek, <http://europe.newsweek.com/dr-congo-ugandan-rebels-blamed-beni-massacre-killing-least-30-490304?rm=eu>
- 72 Al Jazeera (14 août 2016), *Scores 'hacked to death' in machete attack in DR Congo*, <http://www.aljazeera.com/news/2016/08/scores-hacked-death-machete-attack-dr-congo-160814133550565.html>

- 73 Échanges entre l'auteur et Halimatou, Bangui, République centrafricaine, 24 juin 2016
- 74 Échanges entre l'auteur et Patricia, Bangui, République centrafricaine, 17 juin 2016
- 75 Libya Body Count, <http://www.libyabodycount.org/>
- 76 Ibid.
- 77 International Business Times (2011). *Libya: Civil war casualties could reach 100,000*, <http://www.ibtimes.co.uk/libya-conflicting-death-toll-raises-questions-about-what-truly-happened-237895#>
- 78 Échanges entre l'auteur et une personne déplacée, Bangui, République centrafricaine, 24 juin 2016
- 79 Entretien de l'auteur avec une personne déplacée, Djouba, Soudan du Sud, 15 juin 2016
- 80 Conseil norvégien pour les réfugiés, *Our country programme in CAR*, <https://www.nrc.no/countries/africa/car/>
- 81 HCR (2016), *Réponse régionale à la crise des Réfugiés en RDC : République centrafricaine*, <http://data.unhcr.org/drc/country.php?id=38>
- 82 HCR (2016), *Réponse régionale à la crise des Réfugiés en RDC : vue d'ensemble*, <http://data.unhcr.org/drc/regional.php>
- 83 IDMC, *Libya IDP Figures Analysis*, <http://www.internal-displacement.org/middle-east-and-north-africa/libya/figures-analysis>
- 84 HCR, *Regional Strategy for Forced Displaced of Malians: Refugees and Internally Displaced Persons (2016–2017)*, <http://data.unhcr.org/SahelSituation/regional.php>
- 85 HCR, *Somali Displacement Crisis*, <http://data.unhcr.org/horn-of-africa/regional.php>
- 86 Amnesty International, *Rapport annuel, Somalie 2015/2016*, <https://www.amnesty.org/fr/countries/africa/somalia/report-somalia/>
- 87 HCR, *South Sudan Situation*, <http://data.unhcr.org/SouthSudan/regional.php>
- 88 HCR (12 août 2016), *Hausse des déplacements depuis le Soudan du Sud : mise en garde du HCR contre les conditions de surpeuplement et une pénurie de fonds*, <http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2016/8/57b2c51aa/hausse-deplacements-soudan-sud-mise-garde-hcr-contre-conditions-surpeuplement.html>
- 89 Extraits d'un entretien réalisé par l'auteur, Batangafo, République centrafricaine, 21 juin 2016
- 90 Échanges de l'auteur lors de discussions de groupe avec des femmes à Batangafo, République centrafricaine, 21 juin 2016
- 91 Échanges entre l'auteur et une personne déplacée, Bangui, République centrafricaine, 22 juin 2016
- 92 Échanges entre l'auteur et une personne déplacée, Bamako, Mali, 9 juin 2016
- 93 Échanges entre l'auteur et une personne déplacée, Bamako, Mali, 9 juin 2016
- 94 Extraits d'un entretien réalisé par l'auteur, Djouba, Soudan du Sud, 15 juin 2016
- 95 ENCA (22 juin 2013), *Africa leads in gender-based violence*, <https://www.enca.com/africa/africa-leads-gender-based-violence>
- 96 Ibid.
- 97 UN Sexual Violence in Conflict, *Report on CAR*, <http://www.un.org/sexualviolenceinconflict/countries/central-african-republic/>
- 98 Oxfam (novembre 2016), *From Pledge to Commitment*, [https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-car-pledge-to-commitment-151116-en\\_0.pdf](https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bn-car-pledge-to-commitment-151116-en_0.pdf),
- 99 UNFPA (6 novembre 2013), *Act Now, Act Big to End Sexual Violence in the Democratic Republic of the Congo*, <http://www.unfpa.org/press/act-now-act-big-end-sexual-violence-democratic-republic-congo>
- 100 USAID (2014), *Gender Based Violence (GBV) in Mali*, USAID Fact Sheet, novembre 2014, <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1864/12.01.2014.%20Gender%20Based%20Violence%20English%20factsheet.pdf>
- 101 UN Sexual Violence in Conflict, *Report on Mali*, <http://www.un.org/sexualviolenceinconflict/countries/mali/http://www.un.org/sexualviolenceinconflict/countries/mali/>
- 102 UNFPA (2015), *Somalia GBV Working Group appeals for \$9.5 million*, <http://somalia.unfpa.org/news/somalia-gbv-working-group-appeals-95-million>
- 103 UN Sexual Violence in Conflict, *Report on South Sudan*, <http://www.un.org/sexualviolenceinconflict/countries/south-sudan/>

- 104 UN Human Rights High Commissioner Report (2016), *Assessment mission by the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights to improve human rights, accountability, reconciliation and capacity in South Sudan*, [http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session31/Documents/A-HRC-31-49\\_en.doc#sthash.AgXKQEvj.dpuf](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session31/Documents/A-HRC-31-49_en.doc#sthash.AgXKQEvj.dpuf)
- 105 Megan Bradley (2013), *Sexual and gender-based violence in the Democratic Republic of Congo: Opportunity for progress as M23 disarms?* Brookings Africa in Focus, <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2013/11/13/sexual-and-gender-based-violence-in-the-democratic-republic-of-the-congo-opportunities-for-progress-as-m23-disarms/>
- 106 Extraits d'un entretien réalisé par l'auteur, Bangui, République centrafricaine, 23 juin 2016
- 107 Entretien réalisé par l'auteur, Bangui, République centrafricaine, 23 juin 2016
- 108 Extraits d'un entretien réalisé par l'auteur, Bangui, République centrafricaine, 23 juin 2016
- 109 HRW (2014), *République démocratique du Congo : mettre fin à l'impunité pour les violences sexuelles*, <https://www.hrw.org/fr/news/2014/06/10/republique-democratique-du-congo-mettre-fin-limpunite-pour-les-violences-sexuelles>
- 110 Entretien réalisé par l'auteur, Bamako, Mali, 8 juin 2016
- 111 Al Jazeera (14 janvier 2013), *Displaced women still vulnerable in Mogadishu*, <http://www.aljazeera.com/indepth/features/2013/01/201315142216448735.html>
- 112 D'après le récit d'une victime rapporté dans The Guardian : <https://www.theguardian.com/global-development/2016/jul/29/women-south-sudan-raped-un-compound-juba-kill-me-instead>
- 113 The Guardian (15 août 2016), *UN peacekeepers in South Sudan 'ignored rape and assault of aid workers'*, <https://www.theguardian.com/world/2016/aug/15/south-sudan-aid-worker-rape-attack-united-nations-un>
- 114 Entretien réalisé par l'auteur, Djouba, Soudan du Sud, 15 juin 2016
- 115 Échanges lors d'une discussion de groupe, Bangui, République centrafricaine, 17 juin 2016
- 116 Échanges lors d'une discussion de groupe, Bangui, République centrafricaine, 17 juin 2016
- 117 Entretien réalisé par l'auteur, Bangui, République centrafricaine, 23 juin 2016
- 118 Extraits d'un entretien réalisé par l'auteur, Batangafo, République centrafricaine, 18 juin 2016
- 119 Entretien réalisé par l'auteur, Bamako, Mali, 8 juin 2016
- 120 Entretien de l'auteur avec Margaret, Djouba, Soudan du Sud, 16 juin 2016
- 121 Voir l'article 6(3) du Traité sur le commerce des armes
- 122 Voir l'article 7 du Traité sur le commerce des armes
- 123 Voir l'article 12 du Traité sur le commerce des armes
- 124 Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) (2011), *Parliamentary oversight of the security sector: ECOWAS parliament-DCAF guide for West African parliamentarians*
- 125 Small Arms Survey (2016), *Stock management and security*, <http://www.smallarmssurvey.org/regulations-and-controls/control-measures/pssm.html>
- 126 Small Arms Survey (2014), *Excess Arms in South Sudan: Security Forces and Surplus management*, SAS Issue Brief No. 6, avril 2014, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/G-Issue-briefs/SAS-IB6-Excess-Arms-in-South-Sudan.pdf>
- 127 UN (2008), *Programme of Action to Prevent, Combat and Eradicate the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects* (UN Document A/CONF.192/15), <http://www.poa-iss.org/PoA/poahtml.aspx>

## Rapports de recherche d'Oxfam

Oxfam tient à remercier l'auteur de ce rapport, Dr Adesoji Adeniyi, ainsi que la cheffe de projet/de recherche, Omayma Gutbi (responsable de campagne panafricaine sur les droits en situation de crise).

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles d'Oxfam.

Pour plus d'informations ou pour toute remarque sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à [omayma.gutbi@oxfaminternational.org](mailto:omayma.gutbi@oxfaminternational.org)

© Oxfam International mars 2017

Ce document est protégé par droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous le numéro ISBN 978-0-85598-921-7 en mars 2017. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

# OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays, à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les organisations ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam Afrique du Sud  
(<http://www.oxfam.org.za/>)  
Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))  
Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))  
Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))  
Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))  
Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))  
Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))  
Oxfam GB ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))  
Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))  
Oxfam IBIS (Danemark) (<http://oxfamibis.dk/>)  
Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))  
Oxfam Intermón (Espagne)  
([www.intermonoxfam.org](http://www.intermonoxfam.org))  
Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))  
Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))

Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))  
Oxfam Mexique ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))  
Oxfam Nouvelle-Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))  
Oxfam Novib (Pays-Bas) ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))  
Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Membre observateur :

Oxfam Brésil ([www.oxfam.org.br](http://www.oxfam.org.br))

[www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

